

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

A. Rétrospective de l'exécution budgétaire 2021.

A.1 – Un budget sous contrôle...

Suite à son constat d'un déficit excessif du compte administratif 2019 du Sydème, la chambre régionale des comptes (CRC) du Grand-Est a proposé des mesures de redressement. Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14 du Code général des collectivités territoriales, le budget primitif 2021 a été transmis à la CRC par le préfet. Considérant que les mesures mises en œuvre par le Sydème pour résorber ce déficit sont insuffisantes, la CRC a proposé au préfet les mesures qu'elle estime nécessaires.

Le budget a ainsi été réglé par arrêté 2021-DCL/2-N° 105 du 2 août 2021, dont les mesures principales sont :

- l'augmentation de la contribution au fonctionnement des EPCI de 4,70€ par habitant pour les exercices 2021 à 2025, soit une augmentation totale de 23,50€/habitant ;
- l'inscription à l'article budgétaire 1641 d'un prêt d'un montant de 13,5 millions d'euros destiné à financer la dette fournisseurs.

Considérant l'impossibilité pour les EPCI d'augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou le montant de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères après le vote du taux des taxes et du budget, le comité syndical a décidé, par délibération n° 2021/53, d'augmenter la contribution à l'habitant de 5,875€/habitant pour les exercices 2022 à 2025, soit une augmentation totale de 23,50€/habitant égale à celle décidée par le préfet.

A.2 – ... mais de grandes avancées vers l'équilibre.

A.1.1. Remboursement de la dette fournisseurs et de la dernière ligne de trésorerie.

Dès son arrivée à la gouvernance du Sydème, le Président a recherché un financement pour solutionner le manque de trésorerie, préjudiciable au fonctionnement courant et à l'investissement, et coûteux en termes d'intérêts moratoires. En lien avec les services préfectoraux, il a engagé des discussions avec les différents partenaires financiers, qu'il a rencontrés à plusieurs reprises. La solution qui semblait être privilégiée était le lease-back du siège et de l'usine à sacs ; les organismes ont finalement choisi de botter en touche, non sans rappeler qu'ils seraient à notre disposition après un retour du Sydème à meilleure fortune.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, elle, a choisi de croire en la résilience du Sydème. Après une étude approfondie de la situation budgétaire et financière du syndicat, elle a fait, le 21 juin 2021, une offre de prêt de 8 millions d'euros destinés au financement de la dette fournisseurs, aux conditions principales suivantes :

- Taux fixe : 1,89%/an
- Etablissement par un tiers certificateur, en l'occurrence Ethifinance, de 5 rapports d'évaluation des performances du Sydème en matière de responsabilité sociale et environnementale, susceptibles d'apporter des ajustements du taux en fonction des résultats.
- Conditions suspensives sous 12 mois à compter de la date de signature du contrat :
 - abandon par les EPCI de la dette de 6 353 007,30€ portée par le syndicat au titre de la contribution exceptionnelle de 2015 ;
 - bouclage du besoin de financement de 13,5 millions d'euros par un autre partenaire financier.

Il est à noter que le premier rapport rendu par Ethifinance en 2021 permet de diminuer le taux d'intérêt qui passe à 1,85 % dès la première échéance 2022.

La Caisse d'épargne, avec laquelle le Sydeme travaille depuis de longues années, a accepté de compléter l'offre d'Arkéa par un prêt de 5,5 millions d'euros, dont 3,5 destinés à la consolidation de la dernière ligne de trésorerie qu'elle avait ouverte en janvier 2021, aux conditions principales suivantes :

- Taux fixe : 1,75%
- Conditions suspensives :
 - Confirmation de l'intervention d'Arkéa à hauteur de 8 millions d'euros dans le financement des arriérés fournisseurs.
 - Justification du pacte signé entre le Sydeme et ses membres quant au respect futur des obligations respectives.
 - Confirmation écrite que les EPCI-membres acceptent d'être remboursés des dettes 2016/2019 du Sydeme à leur endroit après un retour du syndicat à meilleure fortune.

A noter que les taux pratiqués sont largement inférieurs à celui appliqué aux intérêts moratoires, soit 8%.

Les deux organismes bancaires ont mutualisé leurs forces, et les risques, pour soutenir le Sydeme.

Par arrêté préfectoral du 2 août 2021, l'emprunt de 13,5 millions d'euros a été inscrit à l'article 1641 du budget 2021, autorisant dès lors le Président à signer les contrats de prêt.

L'intégralité de la dette Suez, soit depuis le 21 juin 2019, d'un montant total de 6 416 173,53€ HT, ainsi que les intérêts moratoires, dont le montant a été arrêté à 1 266 196,50€, et la ligne de trésorerie ont pu être soldés. Le montant des intérêts complémentaires fait, quant à lui, encore l'objet de discussions entre Suez et le Sydeme.

Le premier rapport du Sydeme rédigé dans le cadre du contrat PACT a été rendu en novembre 2021. Il met en valeur les performances ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) actuelles ainsi que les axes d'amélioration. Il génère une bonification du taux d'intérêt, le portant à 1,85% jusqu'au résultat du second rapport (second semestre 2022).

Ces deux emprunts ont été souscrits dans l'objectif explicite de disposer de trésorerie pour financer la dette fournisseurs, ainsi qu'il figure dans les « considérant » de l'arrêté préfectoral portant règlement du budget. Une demande d'autorisation sera déposée en 2022 auprès des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales en vue de mettre en œuvre le mécanisme d'étalement des charges, qui permet notamment de financer des charges par l'emprunt par dérogation aux principes budgétaires applicables dans le secteur public local.

A.1.2. Une réponse positive de l'administration fiscale au rescrit fiscal.

Le 14 septembre dernier, la Direction de la Législation Fiscale au sein du Ministère de l'économie, des finances et de la relance répondait à la demande de rescrit déposée par le Sydeme le 5 février 2021.

Il en ressort que :

1) Sur l'imposition des contributions des communes adhérentes.

La compétence traitement des déchets a été transférée au Sydeme lors de sa création. Elle n'est donc plus exercée par ses membres, mais par le syndicat qui se substitue de plein droit à ses EPCI-membres depuis la date du transfert de compétence. Ainsi, les services fiscaux considèrent que les prestations réalisées au titre de la compétence transférée sont financées par des contributions assimilables à des subventions destinées à couvrir les frais d'exploitation du syndicat.

Ces contributions, décorréélées du coût de revient du service, ne sont pas soumises à la TVA. A ce titre, le Président a immédiatement décidé d'annuler la TVA du quatrième trimestre des contributions à l'habitant titré le 4 octobre 2021.

Les prestations optionnelles restent quant à elles assujetties à la TVA en vigueur.

2) Sur le droit à déduction de la TVA ayant grevé les charges du Sydeme.

En application des dispositions du Code général des impôts, la TVA qui a grevé les éléments du prix d'une opération imposable est déductible. La taxe déductible propre à chaque bien ou service doit être déterminée en proportion de son coefficient de déduction, calculé en fonction de différents critères.

En l'occurrence, le Sydeme expose à la TVA :

- des dépenses pour l'exercice de la compétence transférée, normalement non soumise ;
- les prestations optionnelles, normalement taxées.

Une limitation des droits à déduction est à envisager à due proportion des recettes taxables par rapport aux recettes totales.

La position de la Direction de la Législation Fiscale est conforme aux attentes du Sydeme : les contributions versées pour l'exercice de la compétence transférée peuvent être détaxées au regard de la TVA. Pour autant, cette détaxation aura un impact sur la TVA récupérable par le Sydeme. Un nouveau coefficient de déduction doit être déterminé.

Une proposition de droit à déduction a ainsi été adressée à l'administration fiscale en novembre 2021 et une demande de récupération de la TVA des années antérieures non prescrites sera lancée chaque année à compter de la fin 2022 (montant net estimé : 3 à 4M€). Toutefois, les possibilités de détaxation de la contribution ne signifient pas que les membres feront une économie de 10% ou de 5,5% sur leur participation financière, car il faut tenir compte de la part de TVA non déductible du SYDEME dans la répercussion des coûts à ses membres ; l'économie sera comprise entre 0 et 10%.

Le rescrit fiscal stipule que les contributions des EPCI ne sont pas soumises à la TVA. Un taux de 5,5% pour les contributions prévisionnelles est appliqué jusqu'à l'instauration de la contribution unique qui permettra une détaxation totale des contributions des EPCI ainsi que décidé par délibération n° 2021/55 du 6 décembre 2021.

A.1.3. Le pacte financier entre le Sydeme et ses membres.

Le déficit budgétaire du Sydeme s'est creusé au fil des années, du fait notamment de la sous-facturation de la contribution des EPCI à l'exercice de la compétence transférée et du retard de paiement de certains d'entre eux, et ce malgré les efforts consentis par les membres du syndicat et en particulier :

- la contribution exceptionnelle d'un montant de 6 353 007,30€ HT votée en 2015 au titre de la participation des EPCI au transfert de technologies, remboursable par le Sydeme lors d'un retour à meilleure fortune ; aucun excédent budgétaire n'a été dégagé depuis lors ;
- l'abandon par les EPCI de reversements au Sydeme (cf délibération n° 2020/11 du 27 janvier 2020) ;
- le non-reversement aux EPCI des soutiens perçus des éco-organismes entre 2016 et 2019.

De plus, la pratique depuis 2014 - révélée lors de l'élaboration du compte administratif 2020 - du mécanisme des charges constatées d'avance, a amélioré artificiellement le résultat de l'exercice de plus de trois millions d'euros. La fin de cette pratique affecte les charges d'exploitation du compte administratif 2021 à hauteur de 3 020 000€.

Conscient que le renouveau et l'avenir du Sydeme ne sont possibles que dans le cadre de relations saines et de confiance entre toutes les parties, une réflexion a été lancée au début de l'année 2021 quant à la signature d'un pacte financier. Par délibération n° 2021/14 du 29 mars 2021, le comité syndical a acté le principe du pacte financier.

Par délibération n° 2021/36 adoptée à la quasi-unanimité de 36 voix pour et 5 contre, le comité syndical a voté le modèle de pacte financier individuel entre le Sydeme et ses EPCI membres.

Les principales conditions en sont :

- l'abandon par les EPCI-membres de la dette du 6 353 007,30€ HT ;
- le remboursement aux EPCI sur 60 mois des sommes versées au Sydeme par le éco-organismes et repreneurs au titre des années 2016 à 2019, soit un montant total de 9 285 789,27€ HT ;
- l'instauration d'une pénalité de 5% en cas de retard de paiement des sommes dues tant par le Sydeme que par ses membres.

Au 31 décembre 2021, cinq EPCI ont signé le pacte financier :

- la Communauté d'agglomération Forbach Porte de France
- la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences
- la Communauté de communes Freyming Merlebach
- la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois
- la Communauté de communes du District Urbain de Faulquemont.

La somme de 5 880 207,16€ HT due par le Sydeme à ses EPCI au titre des années 2016/2019 sera imputée aux exercices 2022 à 2026 et n'impacte plus le résultat comptable 2021. Elle figurera toutefois en engagement hors bilan du compte administratif 2021.

La première des 60 mensualités de remboursement par le Sydeme de la dette 2016/2019 des EPCI signataires du pacte a été versée en janvier 2022.

A contrario, la somme abandonnée par ces EPCI au titre de la contribution exceptionnelle de 2015 d'un montant total de 3 843 286,20€ disparaît des engagements hors bilan au 31 décembre 2021.

La décision de ces cinq EPCI témoigne de leur engagement envers le Sydeme, si important pour les institutions et les partenaires financiers.

La Communauté de communes du Pays de Bitche a refusé de signer le pacte.

A la date du débat d'orientation budgétaire, la Communauté de communes Bouzonville 3 Frontières, la Communauté de communes du Warndt et la Communauté de communes de l'Alsace Bossue ont adopté le pacte financier ; la dette 2016/2019 du Sydeme à leur égard, soit 1 414 373,67€ HT, est également étalée sur les années 2022 à 2026. La somme qu'elles ont abandonnée au titre de la contribution exceptionnelle de 2015 d'un montant total de 973 525,50€ HT disparaîtra des engagements hors bilan du budget 2022.

Le point sera ou a été inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de son assemblée délibérante pour la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie.

A.1.4. Quelques données financières.

Synthèse des mouvements budgétaires 2021

	Exploitation	Investissement
Dépenses réelles 2021	47 648 663,44	5 241 169,73
Dépenses d'ordre 2021	5 452 828,43	654 514,31
TOTAL	53 101 491,87	5 895 684,04
Recettes réelles 2021	56 431 274,69	13 863 986,58
Recettes d'ordre 2021	654 514,31	5 452 828,43
TOTAL	57 085 789,00	19 316 815,01
Résultats de l'exercice 2021	3 984 297,13	13 421 130,97
Résultat reporté 2020	- 15 534 771,95	2 195 036,28
Résultats cumulés 2021	- 11 550 474,82	15 616 167,25
Restes à réaliser 2021	-	671 959,20

Le bilan des résultats 2019 à 2021 ci-dessous témoigne :

- des efforts du Sydeme pour maîtriser ses dépenses d'exploitation en dépit de :
 - la hausse du prix des matières premières en particulier, de l'inflation en général ;
 - l'absorption à hauteur de 3 020 000€ des charges constatées d'avance pratiquées par l'ancienne gouvernance ;
 - de l'externalisation accrue du transport des déchets du fait d'une part de la vétusté de la flotte de camions, et d'autre part de la fermeture du site de Sainte Fontaine en 2020 ;
 - de la hausse de la TGAP, dont l'évolution 2020/2025 est développée ci-dessous :

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quantité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. – Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. – Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. – Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

- du versement des indemnités moratoires à Suez pour un montant de 1 266 197€, adouci par la reprise des provisions à hauteur de 406 076€ ;
 - de la prise en charge des effets de la crise sanitaire par le remboursement aux EPCI du solde 2020, soit 946 479€ ;
- de l'effet du pacte financier signé par 5 EPCI : la somme qui leur est due, soit 5 880 207,16€, au titre des soutiens 2016/2019 est étalée sur 60 mois à compter de 2022 et disparaît du compte de résultat 2021 ; elle figure désormais en engagement hors bilan dans les documents budgétaires.

EXPLOITATION

DEPENSES		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 024 210	23 413 340	25 977 547
60	Achats et variation de stocks	4 801 419	3 998 072	4 457 905
61	Services extérieurs	15 152 834	18 587 120	18 280 721
62	Autres services extérieurs	389 938	379 088	180 497
63	Impôts, taxes et versements assimilés	680 020	449 060	3 058 424
012	CHARGES DE PERSONNEL	10 676 382	8 332 143	7 599 683
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 399 452	2 717 622	6 395 102
66	CHARGES FINANCIERES	2 670 546	4 023 968	2 051 569
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 628 756	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 386 035	5 179 860	5 452 828
Dépenses courantes de l'exercice		54 785 382	43 666 933	47 476 729

RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE -13 576 636,18 € 437 187,01 € 2 360 415,74 €

67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 036 325	1 701 743	5 624 763
Dépenses exceptionnelles de l'exercice		3 036 325	1 701 743	5 624 763

RESULTAT EXCEPTIONNEL -2 542 634,81 € 2 918 770,50 € 1 623 881,39 €

RESULTAT DE L'EXERCICE -16 119 270,99 € 3 355 957,51 € 3 984 297,13 €
 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE -2 771 458,47 € -18 890 729,46 € -15 534 771,95 €
 RESULTAT CUMULE DE CLÔTURE -18 890 729,46 € -15 534 771,95 € -11 550 474,82 €

RECETTES		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
013	ATTENUATION DE CHARGES	779 627	-52 653	654 09
70	VENTES PROD.FAB.,PREST.SERV., MAR.	36 137 862	38 161 322	41 091 57
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	633 392	207 054	74 61
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	3 011 734	1 726 917	6 720 83
76	PRODUITS FINANCIERS	2 792	3 109	3 30
78	REPRISES DE PROVISIONS	0	1 614 062	638 20
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	643 338	2 444 309	654 51
Recettes courantes de l'exercice		41 208 745	44 104 120	49 837 14

77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	493 690	4 620 513	7 248 64
Recettes exceptionnelles de l'exercice		493 690	4 620 513	7 248 64

Principales réalisations d'investissement 2021 (en € HT) :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	
Prestation	Montant (en € HT)
Etude structurelle - vérification de la stabilité de la charpente sous action ligne de vie	1 250,00
Assistance technique-Projet de sécurisation de postes de travail-CMF Morsbach	4 580,00
Concessions et droits assimilés (licences)	13 129,06
TOTAL	18 959,06

Opération 20211 - Installation d'une unité d'hygiénisation à Méthavalor	
Prestation	Montant (en € HT)
Maîtrise d'oeuvre pour l'installation d'un équipement d'hygiénisation à Méthavalor	13 578,00
Création d'une micro-station d'épuration des digestats liquides - phase 1 : étude de faisabilité	6 455,00
Création d'une micro-station d'épuration des digestats liquides - phase 2 : essais traitement des jus de presse	6 800,00
TOTAL	26 833,00

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Achat ou prestation	Montant (en € HT)
Remplacement porte 5 à Méthavalor	13 650,00
Travaux de voirie Méthavalor	36 147,88
Remise en conformité de la chambre de comptage assainissement et eaux pluviales à Méthavalor	22 708,48
Remplacement d'une presse de déshydratation à Méthavalor	149 000,00
Remplacement du moteur de cogénération à Méthavalor	202 833,00
Remplacement d'un compresseur d'air à Méthavalor	5 057,00
Amélioration du processus par la mise en place de vannes de coupure en amont et en aval de deux échangeurs à Méthavalor	13 954,00
Achat de deux nacelles pour les centres multiflux	19 000,00
Rachat de 12 semi-remorques en fin de leasing (valeur résiduelle)	7 356,00
Rachat du leasing de la benne à ordures ménagères (revendue à la société SCHROLL/RECYBIO pour 227 777,06€ HT).	222 405,83
Rachat du tracteur du Sydem Tour en fin de leasing (valeur résiduelle)	795,00
Rafraîchissement nocturne au siège	8 323,72
Remplacement des stores de la façade sud du siège	14 314,00
Informatique et téléphonie	29 035,76
Eclairage différents sites	8 983,51
Climatiseur pour le bungalow du multiflux de Faulquemont	290,83
Divers métha	21 673,75
Divers tous sites	5 652,30
TOTAL	781 181,06

Restes à réaliser 2021 (en € HT) :

Les dépenses d'investissement engagées en 2021 mais non réalisées seront les premières dépenses de la section d'investissement. Y figurent notamment :

- des études préalables à la réalisation d'investissements nécessaires à la sécurité des personnes et des sites ou à des obligations réglementaires ;
- la commande des quatre premiers tracteurs gaz nécessaires au renouvellement de la flotte sur 4 ans, prévue dans la décision modificative budgétaire n° 3 votée le 6 décembre 2021 ;
- le renouvellement de matériel informatique indispensable au fonctionnement de l'ensemble des services.

RESTES A REALISER 2021 (en € HT)		
Achat ou prestation	Imputation	RAR 2021
Assistance prévention du risque incendie sur le site de Morsbach	2031	2 600,00
Etude et préconisations pour une stabilité de l'ouvrage existant Centre de tri multiflux Faulquemont	2031	6 000,00
Assistance technique au projet de sécurisation des postes de travail - Centre de tri multiflux Morsbach	2031	6 680,00
	Total 2031	15 280,00
Sauvegarde informatique externalisée - extension de garantie	2051	275,00
Renouvellement d'une licence informatique	2051	350,00
	Total 2051	625,00
Maîtrise d'oeuvre pour l'installation d'un équipement d'hygiénisation sur l'unité Méthavalor	20211-2031	11 006,00
	Total 20211	11 006,00
Travaux Traçage peinture et panneau Sydeme - CT CREUTZWALD	2115	1 250,00
	Total 2115	1 250,00
Rachat machine à recyclage suite fin de contrat crédit bail - (CSM)	2154	1 752,43
Rachat machine façonnage suite fin de contrat de crédit bail - CSM	2154	5 900,00
Rachat 2 installations soufflage de film suite fin de contrat crédit bail - (CSM)	2154	19 700,00
Rachat silo externe suite fin de crédit bail - (CSM)	2154	1 585,00
Echafaudage pour centre de tri multiflux	2154	1 694,00
Echafaudage pour Faulquemont	2154	1 694,00
Echafaudage pour l'unité de méthanisation de Sarreguemines	2154	9 233,00
Acquisition nacelle 16 mètres	2154	30 000,00
	Total 2154	71 558,43
Sondes site Méthavalor	2155	5 184,00
	Total 2155	5 184,00
Achat de 4 tracteurs gaz (renouvellement de la flotte sur 4 ans)	2182	511 695,96
	Total 2182	511 695,96
Ordinateurs portables (DSM)	2183	2 990,00
Sauvegarde informatique externalisée	2183	1 750,00
Renouvellement du parc informatique	2183	15 420,49
Remplacement du serveur du siège et switchs du bâtiment	2183	6 613,42
Traceur Canon pour service communication	2183	2 181,40
	Total 2183	28 955,31
Luminaires CT Faulquemont	2188	2 787,60
Installation d'un système d'alarme détection incendie au centre de tri multiflux de Morsbach	2188	23 616,90
	Total 2188	26 404,50
TOTAL GENERAL		671 959,20

Cession d'actifs :

Les biens ci-dessous ont été cédés en 2021 :

Biens cédés	Prix de cession (en €HT)	Références
Quai de transfert de Bitche à la Communauté de communes du Pays de Bitche	42 500,00	Délibération n° 2020/19 du 24/02/2020 : fin de l'activité en 2018.
Bungalow du site de Ste Fontaine à la ferme Kevin Meyer (Metzing)	183,33	Plus d'utilité.
10 bennes à gravat	8 000,00	Délibération n° 2020/18 du 27/01/2020 : fin de la prestation optionnelle de rotations de bennes à gravats ; délibération n° 2020/2020 : vente des bennes à gravats.
Rachat du leasing du camion de collecte de biodéchets et revente à SCHROLL/RECYBIO	227 777,06	Délibération n° 2021/07 du 15 mars 2021 : diminution des tournées de collecte.
TOTAL	278 460,39	

Provisions pour risques et charges :

L'article 47-2 de la Constitution dispose que « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière. ». Dans cet objectif, les règles comptables prudentielles imposent aux collectivités d'enregistrer en comptabilité une provision sur l'exercice en cours dans le cas de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice.

A ce titre, le Sydeme a constitué les provisions nécessaires à la maîtrise de l'impact financier liés à ses engagements et activités.

Les provisions suivantes ont ainsi pu être reprises en 2021 :

Nature de la provision	Montant (en € HT)	Motif
Provision constituée pour le litige Suez RV Nord Est	406 075,85	Réalisation du risque
Une partie de la provision constituée pour les congés payés	232 126,56	Adaptation au risque

Le budget 2022 intégrera une provision complémentaire pour risques et charges à hauteur de 61 747,12€ pour les contentieux RH portant la provision totale à 150 000€.

A l'inverse, sera inscrite au budget 2022 la reprise des provisions créées en vue de la liquidation de la SEM SYDEM DEVELOPPEMENT dont la dissolution, demandée en octobre dernier par le mandataire judiciaire, devrait être effective en 2022.

Nature de la provision	Montant (en € HT)
Provision pour dépréciation de compte courant d'associé SEM	800 000,00
Provision pour dépréciation des parts sociales SEM	31 265,00

A- La dette du Sydeme.

B.1 - Dette du Sydeme auprès des organismes bancaires.

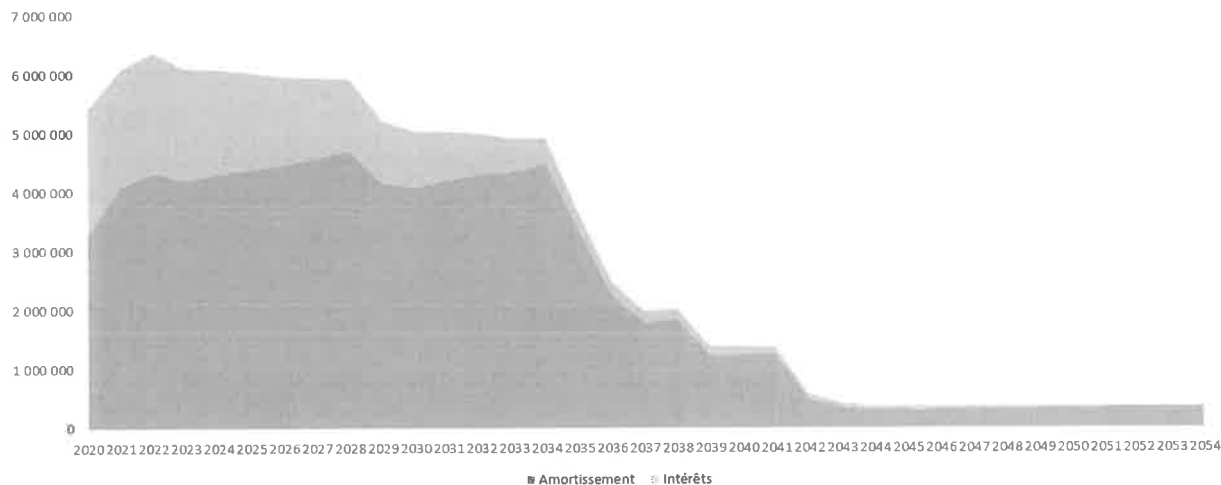
B.1.1. Encours de la dette à long terme au 31/12/2021 et flux prévisionnels 2022.

En janvier 2021 débute le remboursement des deux emprunts renégociés en 2020 auprès de la CDC dans l'objectif de réduire l'annuité ; la première échéance de l'emprunt de 5,5 millions souscrits auprès de la Caisse d'épargne pour une partie de la dette fournisseurs et la consolidation de la ligne de trésorerie ont été payées en décembre 2021. La première annuité d'Arkea débute en janvier 2022.

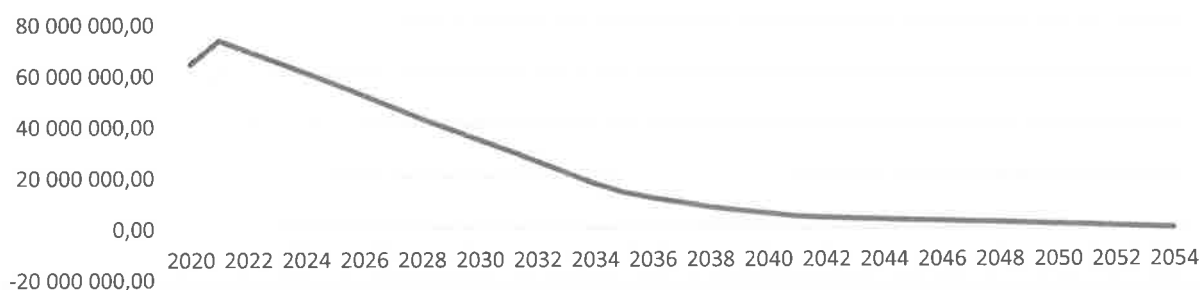
SYDEME	Type	Score Gissler	Echéance	Taux	Capital initial	Amortissement 2021	Intérêts 2021	CRD 31/12/2021	Amortissement 2022	Intérêts 2022
CE-CFF 2003 1 M - n°77 79 971 G		A1	2021	4,40%	1 000 000,00	72 216,03	1 599,82			
CE-CFF 2002 3.5 M n° 77 79 962 U		A1	2022	5,50%	3 500 000,00	268 866,72	21 233,28	235 713,46	235 713,46	6 037,48
SOCIETE GENERALE - 1M - 2003		A1	2025	4,79%	1 000 000,00	61 000,27	13 586,33	250 356,49	63 987,18	10 599,42
EMPRUNT CDC 2M - 2012		A1	2027	4,87%	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
EMPRUNT SAARLB 3.6 M		A1	2028	3,90%	3 635 633,00	242 375,52	72 027,34	1 696 628,84	242 375,52	62 620,55
CDC 2012 15 ANS - 4.8 M		A1	2028	3,90%	4 800 000,00	315 626,63	113 679,15	0,00		
EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE 3 ME 2008		A1	2028	4,84%	3 000 000,00	162 832,71	72 139,69	1 388 107,17	170 858,00	64 114,40
SAARLB - 2 M - 2014		A1	2029	4,00%	2 000 000,00	133 333,32	41 983,65	966 666,77	133 333,32	36 661,19
SAARLB - 1.9 M		A1	2029	4,00%	1 900 000,00	128 813,56	41 835,42	966 101,69	128 813,56	36 710,10
BPLCA - 1,5M€ - 2017-29 1,74%		A1	2029	1,74%	1 500 000,00	125 000,00	18 215,63	968 750,00	125 000,00	16 040,63
SOCIETE GENERALE 2 M 2007 - indexé		A1	2032	4,36%	2 000 000,00	80 464,12	51 298,80	1 126 015,31	84 030,13	47 732,79
CE 2009 3 M		A1	2034	4,60%	3 000 000,00	108 767,55	96 475,07	1 970 436,61	113 814,36	91 428,26
SOCIETE GENERALE 10M 2009		A1	2034	4,50%	10 000 000,00	391 633,01	322 976,55	7 028 469,45	409 316,54	305 293,02
CE 2010 10M cédé à SAARLB en 2018		A1	2035	4,20%	10 000 000,00	378 137,27	297 436,77	6 964 309,66	393 997,88	281 576,16
CREDIT FONCIER de France 10M 0011486 P		A1	2036	4,68%	10 000 000,00	345 420,30	352 371,22	7 209 184,88	361 228,48	335 702,09
EMPRUNT SG 2011 TUNNEL 3,43-5,93 B1 post-fixé		B1	2036	3,43%	10 000 000,00	357 448,95	250 938,26	6 992 099,52	371 962,81	238 318,56
SFIL Refinancement Dexia 10,8 M€ - 0,15% 2020-2038		A1	2038	0,15%	10 837 066,72	602 059,26	17 654,14	10 235 007,46	602 059,26	15 338,71
ARKEA 2021 8M Prêt à Impact - 52117224 - évolutif		A1	2041	1,85%	8 000 000,00			8 000 000,00	334 200,24	154 082,19
CE 2021 5,5M fixe		A1	2041	1,70%	5 500 000,00	19 257,24	7 791,67	5 480 742,76	233 225,93	91 360,99
Avenant CDC - Livret A + 1%		A1	2043	2,00%	2 584 351,80	74 877,44	28 501,04	2 509 474,36	97 231,95	45 990,13
Avenant CDC Livret A + 1%		A1	2043	2,00%	1 110 394,81	32 171,91	12 245,78	1 078 222,90	41 776,75	19 760,16
CDC - 4 787 002 € - 2014 - Livret A + 1%		A1	2054	2,00%	4 787 002,00	97 295,55	64 117,41	4 177 198,53	90 588,95	83 543,97
CDC- 5 361 576.00 € - 2014 - Livret A + 1%		A1	2054	1,75%	5 361 576,00	108 774,25	71 681,84	4 670 014,99	101 276,43	93 400,30
Total SYDEME					107 516 024,33	4 106 371,61	1 969 788,86	73 913 500,85	4 334 790,75	2 036 311,10
						67,58%	32,42%			
						6 076 160,47				

Sans nouvel emprunt, la charge de la dette chute très nettement à compter de 2035.

Evolution des annuités de dette 2020/2054



Profil d'extinction de la dette du SYDEME



De nouveaux emprunts devront toutefois être recherchés dès 2022 pour financer l'investissement, notamment l'opération d'hygiénisation/filtration membranaire de l'unité de méthanisation de Méthavalor, ainsi que le renouvellement de la flotte de tracteurs.

B.1.2. Récapitulatif des emprunts par organisme bancaire au 31/12/2021.

Banque	Capital emprunté	Solde au 31-12-2021	
ARKEA	8 000 000,00	8 000 000,00	10,8%
Banque Populaire	1 500 000,00	968 750,00	1,3%
Caisse d'Epargne	11 500 000,00	8 839 286,54	12,0%
CDC	20 643 324,61	12 434 910,78	16,8%
Crédit Foncier	14 500 000,00	7 444 898,34	10,1%
Saar LB	17 535 633,00	10 593 706,96	14,3%
Société Générale	23 000 000,00	15 396 940,77	20,8%
SFIL	10 837 066,72	10 235 007,46	13,8%
TOTAL	107 516 024,33	73 913 500,85	100,0%

B.2 – Ligne de trésorerie.

La dernière ligne de trésorerie d'un montant de 3,5 millions d'euros, souscrite le 7 janvier 2021, a été consolidée le 12 novembre 2021 grâce au prêt de 5,5 millions d'euros accordé par la Caisse d'épargne.

B.3 – Dettes du Sydeve à l'égard des EPCI.

Le reversement des soutiens perçus et conservés par le Sydeve sur la période 2016/2019 est échelonné sur 60 mois à compter de 2022 pour les EPCI qui ont signé le pacte à la date de la rédaction du présent rapport, soit un montant total de 7 294 580,83€. Les premiers versements ont été effectués dès janvier 2022.

B.4 – Dettes du Sydeve envers les fournisseurs.

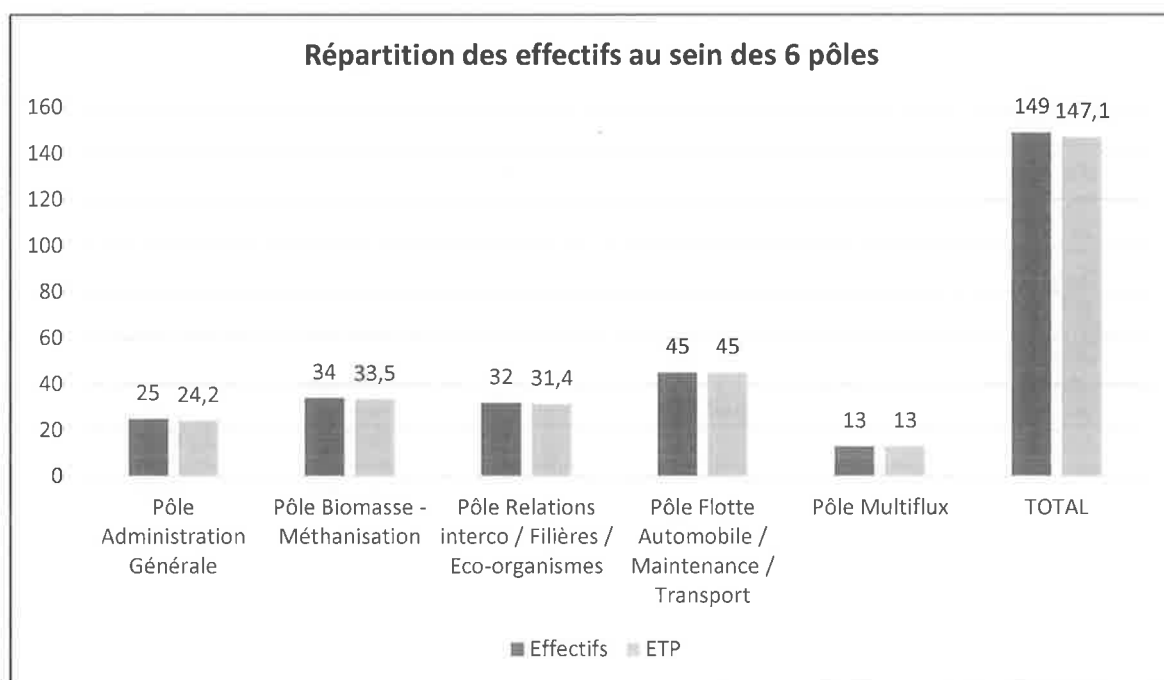
Les prêts accordés par Arkea et la Caisse d'épargne ont permis de réduire largement la dette fournisseurs au 31/12/2021.

Le montant des factures en instance au 31/12/2021, y compris celles dont le délai global de paiement n'est pas encore échu, s'élève à 3 454 702,82€. Parallèlement, le montant des contributions impayées des EPCI à la même date s'élève à 6 427 963,82€ TTC, TVA du quatrième trimestre de la contribution au fonctionnement déduite.

C. Structure et évolution prévisionnelle des effectifs.

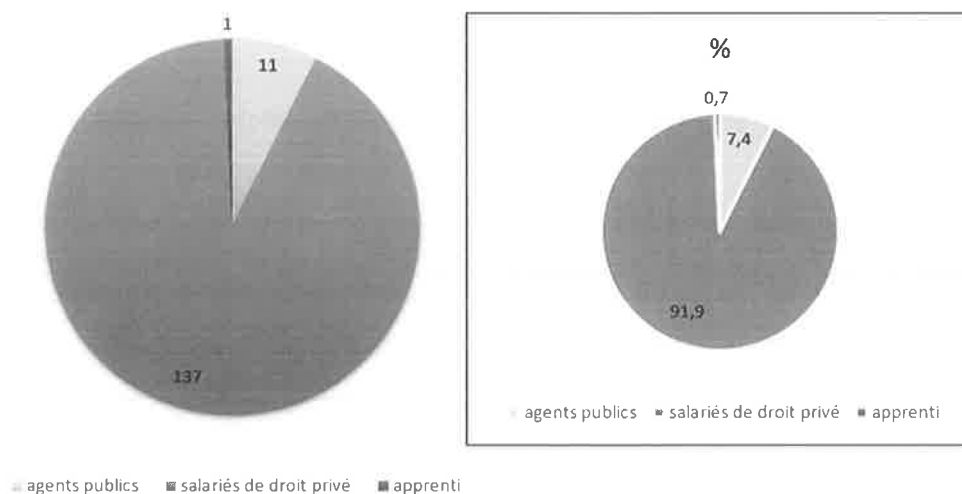
C.1 – Structure des effectifs.

Depuis le 15 décembre 2020, le nouvel organigramme du SYDEME est entré en vigueur. Aucun changement organisationnel de grande ampleur n'a été opéré au courant de l'année 2021, à l'exception du rattachement des cinq agents de pesée au pôle Transport à compter du 01/10/2021. La direction générale des services pilote les 6 pôles, détaillés comme suit selon les effectifs établis au 01/01/2022 :



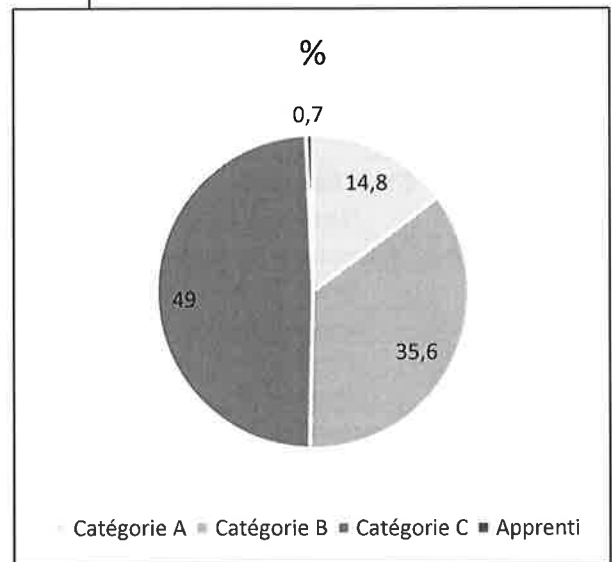
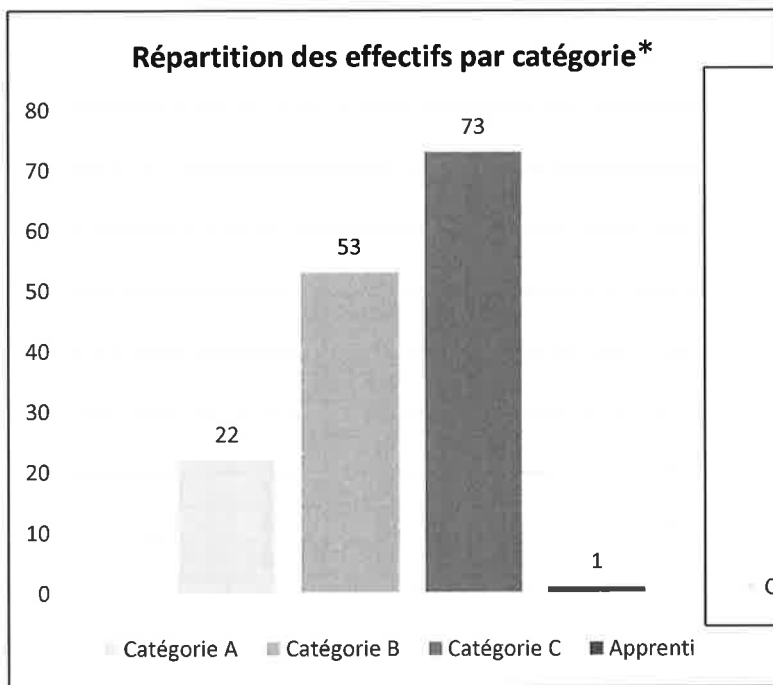
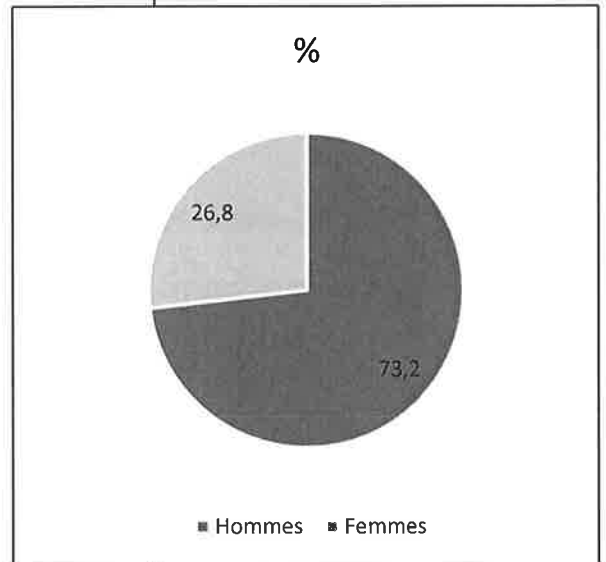
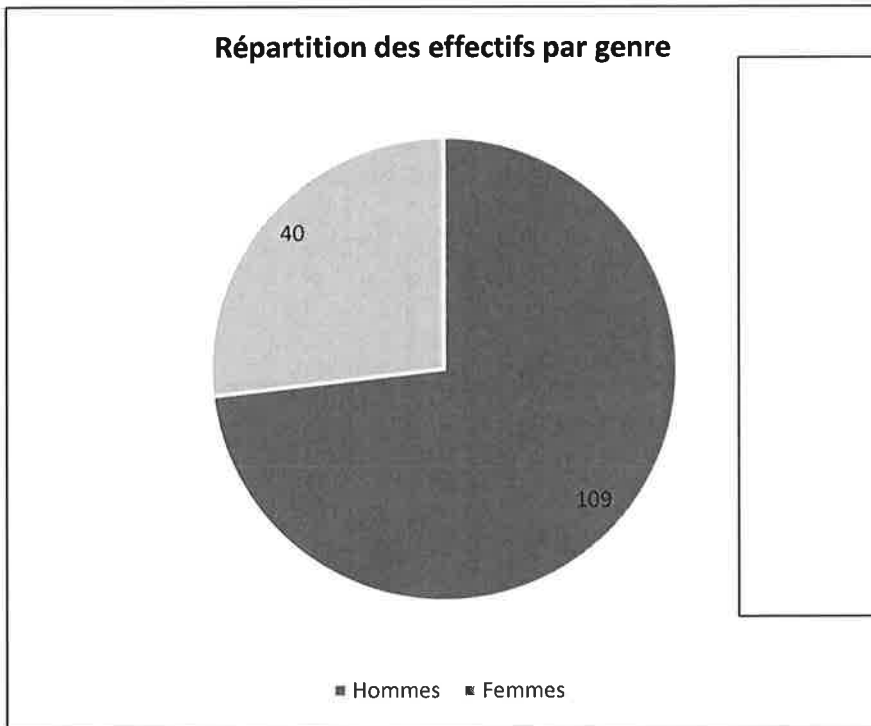
149 agents/salariés, soit 147,1 ETP (équivalent temps plein) travaillent au Sydeme au 01/01/2022.

Répartition des effectifs selon le statut



(*) Correspondance des catégories :

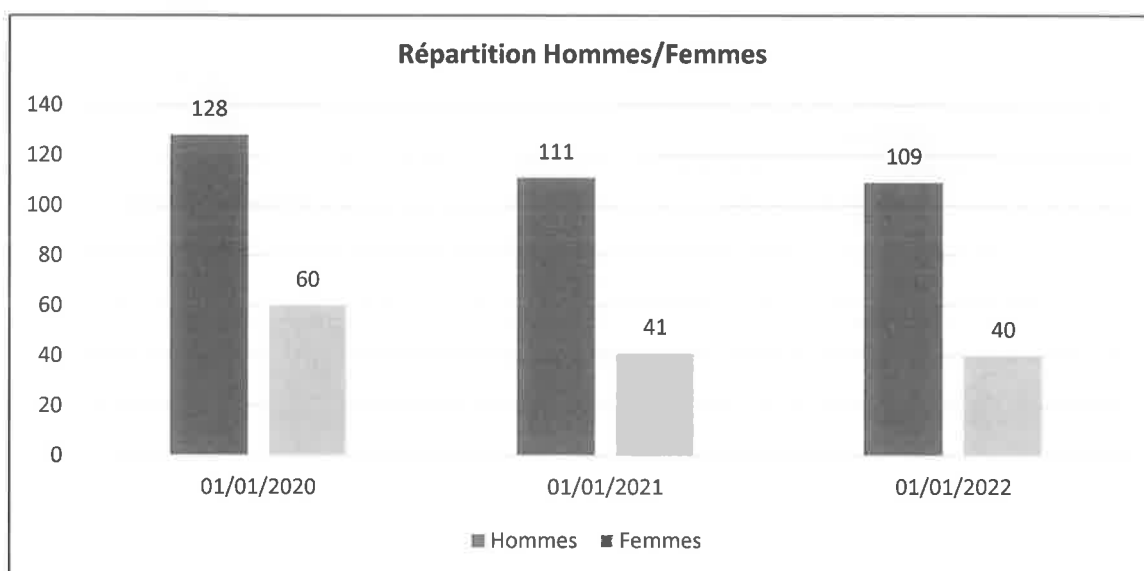
- catégorie A = cadres de droit privé
- catégorie B = techniciens et agents de maîtrise de droit privé
- catégorie C = employés et ouvriers de droit privé



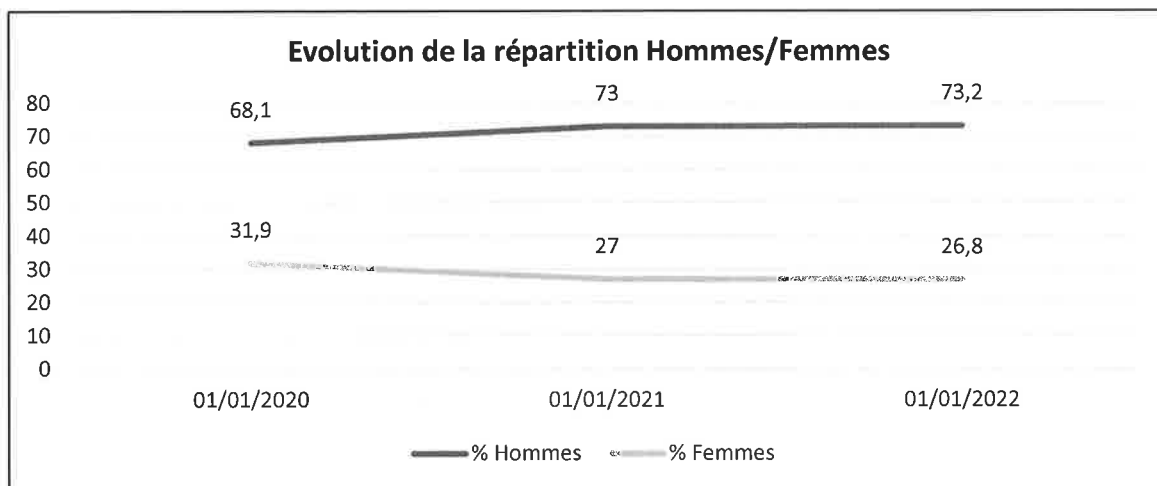
		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Effectifs		188	152	149
Dont	Contractuels de droit privé	177	142	137
	- dont CDDI (insertion)	29	0	0
	- contrats cadres	18	18	17
	- contrats non cadres	129	124	120
	- contrat accessoire	1	0	0
	Contractuels de droit public	2	1	1
	Fonctionnaires	9	9	10
Apprenti	0	0	1	

C.2.2. Répartition hommes/femmes.

La répartition hommes/femmes se stabilise également.



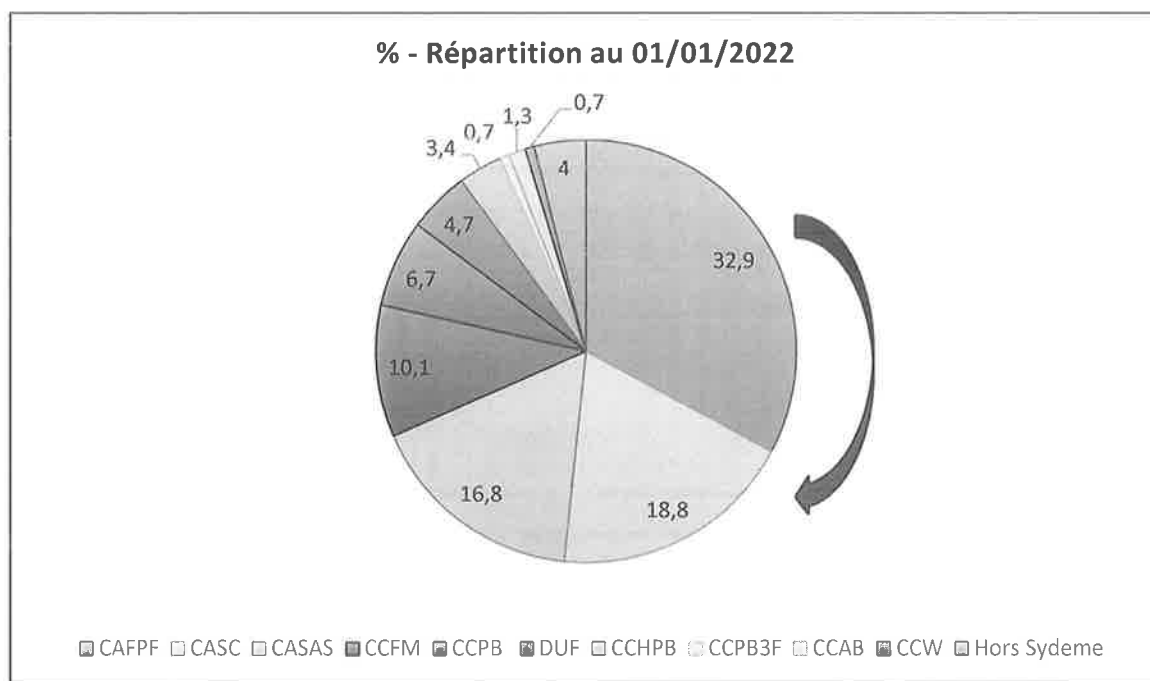
		Au 01/01/2020		Au 01/01/2021		Au 01/01/2022	
Evolution de la répartition Hommes/Femmes		H	F	H	F	H	F
		128	60	111	41	109	40
Dont	Contractuels de droit privé	125	52	108	34	105	32
	- dont CDDI (insertion)	12	17	0	0	0	0
	- dont contrats cadres	10	8	10	8	10	7
	- dont contrats non cadres	102	27	98	26	95	25
	- dont contrat accessoire	1	0	0	0	0	0
	Contractuels de droit public	0	2	0	1	0	1
	Fonctionnaires	3	6	3	6	3	7
Apprenti	0	0	0	0	1	0	



C.2.3. Lieu de résidence du personnel.

Les données des 3 dernières années maintiennent en première position la CAFPF comme territoire principal de résidence du personnel du Sydeme.

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Répartition (domiciliation sur le territoire du Sydeme)	188	152	149
CA Forbach Porte de France	65	51	49
CA Sarreguemines Confluences	36	32	28
CA Saint-Avold Synergie	27	20	25
CC de Freyming-Merlebach	23	14	15
CC du Pays de Bitche	11	12	10
CC du District Urbain de Faulquemont	10	8	7
CC de la Houve et du Pays Boulageois	4	4	5
CC du Bouzonvillois 3 Frontières	3	2	1
CC d'Alsace Bossue	2	2	2
CC du Warndt	2	1	1
Hors territoire du Sydeme	5	6	6



D. Points sur l'activité 2021 – projection 2022.

D.1 – Communication

En 2021, un plan de communication prévisionnel spécifique à la mise en place de l'extension des consignes de tri a été élaboré en prenant en considération les restrictions budgétaires nécessaires.

D.1.1. Actions de communication menées en 2021.

- **Le projet pédagogique 2020-2021 « Papiers Créons »**
404 écoliers participants, 20 classes au total et 6 classes lauréates, remise des chèques aux lauréats au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement le 16 juin 2021.
- **Les animations au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E)**
Forte baisse du nombre de visites des établissements scolaires du territoire essentiellement en raison de la situation sanitaire, mais aussi de la réduction du personnel au sein du service communication, diversification des animations pédagogiques et tests sur des ateliers à distance.
- **Les mercredis éco-éducatifs**
Animations prévention déchets grand-public durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.
- **La collecte de jouets « Laisse parler ton cœur »**
7 intercommunalités participantes, 6,6 tonnes de jouets collectés : un record au niveau national.

D.1.2. Bilan budget communication 2021 – indicateurs sur l'exercice 2021.

Depuis 2019, le budget communication est considérablement réduit en raison de la situation financière du syndicat.

Année	Budget prévisionnel (en € HT)	Réalisé (en € HT)
2019	153 000	75 309
2020	91 376	17 302
2021	55 327	26 172

Dépenses réalisées en 2021

Postes de dépenses	SYDEME Plan de communication 2021	Dépenses réalisées €/HT
Communication papier	Cotisation annuelle ATEE	
	Annonces/Publications	
	Journal du SydeME	
	Cartes de visite	
	Référencement Pages Jaunes	
	Abonnement Presse Locale + Presse Spécialisée	
	Total communication papier	8 106 €
Communication ECT	Conception outils com ECT	
	Actualisation du guide du tri	
	Conception autocollants PAV Fibreux/Légers	
	Visuel cabas de précollecte Fibreux /Légers	
	Guide du tri nouvelle version	
	Total communication ECT	4 240 €
Multimédia	Site internet/SydeME app/Memotr	
	Traceur	
	Total communication multimédia	7 981 €
Outils Multiflux/Biodéchets	Autocollants biodéchets A3	
	Autocollants de refus de collecte	
	Autocollants d'identification des bacs roulants	
	Étiquettes languettes service qualité	
	Total communication multiflux/biodéchets	3 444 €
Serre pédagogique	Entretien serre	
	Nourriture poissons	
	Partenariat Lycée agricole	
	Total serre pédagogique	2 361 €
Evenement	Ateliers Citoyen ECT	40 €
	Total des dépenses en communication en 2021	26 172 €
Budget prévu initialement pour 2021		55 327 €

- **Subventions 2021 escomptées** (hors Soutiens à la Communication de Citéo) : **43 000 € HT**
Subventions 2021 reçues : 43 723,90€, réparties ainsi :
 - Eco TLC : 37 723,90€
 - OCAD3E : 6 000,00€

A noter le versement en 2021 de la subvention Eco TLC 2020 d'un montant de 36 634,80€.

- **Nombre de visiteurs accueillis au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E)** : plus de 9600 depuis juin 2015.

- **Nombre de visiteurs accueillis à Méthavalor** : près de 7 000 depuis septembre 2011.
- **Nombre de visiteurs accueillis à l'unité de méthanisation de déchets verts de Sarreguemines** : plus de 540 depuis janvier 2016.
- **Application mobile Sydem'app** : près de 9 000 téléchargements depuis août 2018.

D.1.3. Projets 2022.

Dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de tri sur le territoire du Sydeme au 1^{er} mars 2022, le syndicat a élaboré un plan de communication complet nécessitant une augmentation du budget communication.

Il est prévu un montant prévisionnel de **96 221€ HT** pour les actions suivantes :

- une campagne annonçant le passage à l'extension des consignes de tri prévue au 1^{er} mars 2022 (illustration des nouvelles consignes de tri, élaboration d'outils de communication spécifiques, déclinaison de la campagne sur divers supports, refonte du guide du tri, communication aux élus locaux, aux divers relais et aux habitants du territoire) ;
- la publication du journal d'information pour le grand public : "Trions, Valorisons..." (Parution semestrielle, 4 pages, distribution lors des permanences Multiflux) ;
- l'actualisation permanente du site internet et de l'application mobile/le développement des animations du site a minima ;
- la conception et l'impression d'outils de communication spécifiques au dispositif en place (autocollants d'identification des bacs roulants, autocollants de refus de collecte, étiquettes de suivi de collecte...) ;
- la réalisation de supports spécifiques au tri et à la collecte des biodéchets ;
- la mise en place d'un concours pédagogique sur l'extension des consignes de tri ;
- l'évolution des animations pédagogiques du CT2E ;
- le développement d'actions de communication grand public et des mercredis éco-éducatifs sur la thématique de l'extension des consignes de tri au CT2E ;
- le développement et la valorisation des visites de Méthavalor et de l'unité de méthanisation des déchets verts de Sarreguemines.

Budget prévisionnel 2022

Postes de dépenses	SYDEMI Plan de communication 2022	Dépenses réalisées €/HT	Chapitre 11 - Article 6236	Chapitre 11 - Article 6238	Chapitre 11 - Article 618	Chapitre 11 - Article 6068/61628
Communication générale	Habillage/Défilage véhicules et bennes de déchèterie ou camping	1 000 €		1 000 €		
	Panneaux sites	1 000 €		1 000 €		
	Journal du Sydemé (2 numéros par an)	7 000 €	7 000 €			
	Rapports d'Activités 2020 + 2021	211 €				
	Cartes de visite	211 €	211 €			
	Referencement pages jaunes	588 €			588 €	
	Abonnements presse	1 500 €			1 500 €	
	Adhésion ATEE	2 990 €			2 990 €	
	Total communication générale	14 289 €				
Communication biodéchets/résiduels	Illustrations biodéchets/Résiduels	250 €		250 €		
	Autocollants biodéchets	1 000 €	1 000 €			
	Total communication biodéchets	1 250 €				
Communication ECT	Kit Communication ECT	18 000 €		18 000 €		
	Etiquettes de suivi de collecte	2 000 €		2 000 €		
	Etiquettes refus de collecte	650 €	650 €			
	Autocollants Identification bacs roulants	1 650 €	1 650 €			
	Etiquettes languettes service qualité	725 €	725 €			
	Conception visuel Bornes Verre	1 050 €				
	Conception visuel Bornes Fibreux	1 400 €			1 400 €	
	Conception visuel Bornes Légers	1 400 €			1 400 €	
	Visuel cabas de précollecte Fibreux/Légers	1 200 €			1 200 €	
	Modification guide du tri	2 000 €			2 000 €	
	Total communication ECT	30 075 €				
Multimédia	Site internet - application mobile - Mémoto (évolution + hébergement et maintenance site internet - extranet, application mobile)	10 000 €		10 000 €		
	Diffusion Mini-film ECT TV locales / Cinémas	6 000 €		6 000 €		
	Campagne radio	8 200 €		8 200 €		
	Réparation - évolution maquette animée	2 300 €		2 300 €		
	Total communication multimédia	26 500 €				
Visites du CT2E et de Méthavalor	Quiz ECT	1 500 €	1 500 €			
	Animations/Ateliers/Jeux/Matériel	3 000 €		3 000 €		
	Animations CT2E	2 000 €		2 000 €		
	Maquette animée	10 000 €		10 000 €		
	Total animations	16 500 €				
Evénements	Projet pédagogique	1 200 €		1 200 €		
	Evénement ECT	400 €		400 €		
	Total événements	1 600 €				
Serre pédagogique	Animations/ panneaux	2 000 €		2 000 €		
	Partenariat Lycée Courcelles Chaussy - Serre pédagogique	2 000 €			2 000 €	
	Entretien plantes/ Nourriture poissons	1 000 €				1 000 €
	Interventions/ Maintenance	1 000 €				1 000 €
	Total serre pédagogique	6 000 €				
BUDGET COMMUNICATION 2022		96 214 €	12 736 €	78 428 €	2 000 €	2 000 €

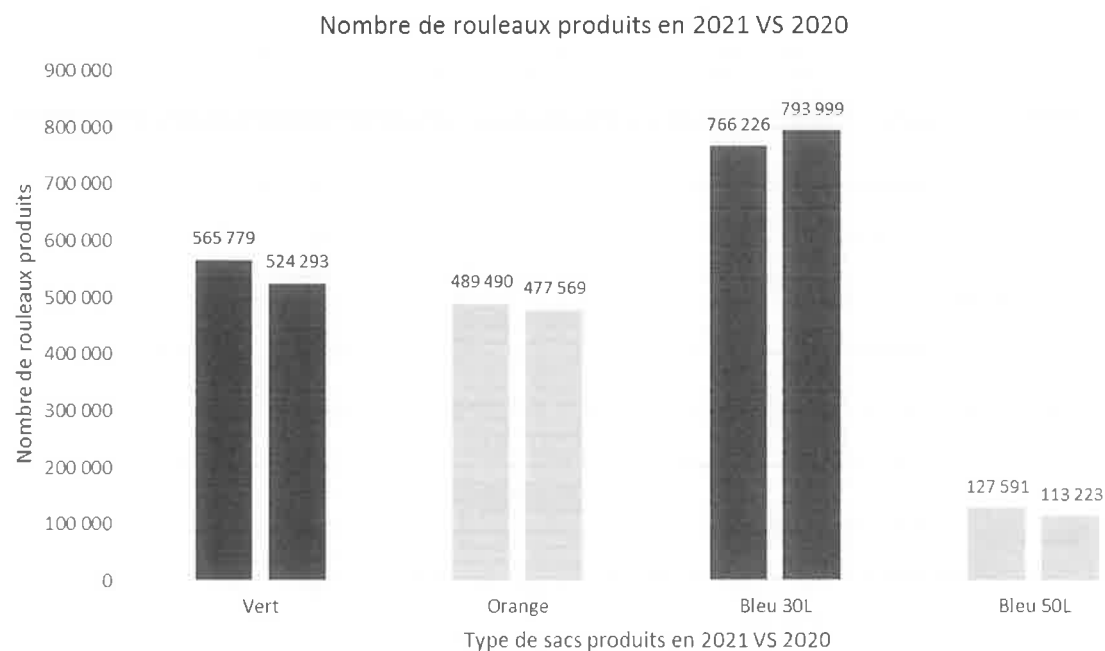
D.2 – Confection des sacs.

D.2.1. Bilan de production 2021.

En 2021, 52 463 690 sacs ont été confectionnés, répartis comme suit :

- 48 978 999 sacs Multiflux contre 51 086 888 en 2020, soit une baisse de 4,13%.
- 3 484 791 sacs pour les tiers, ce qui représente 6,64 % des sacs produits sur l'unité.

Type de sacs	Nbr rouleaux	Nbr sacs/rouleau	Nombre de sacs		Nombre de mètres		Quote part Nbre de rouleaux	Quote part Nbre de mètres
Vert	565 779	23	13 012 917	48 978 899	12 902 669	35 594 826	24,80%	33,57%
Orange	489 490	26	12 726 740		11 884 347		24,26%	30,92%
Bleu 30L	766 226	26	19 921 876		12 902 669		37,97%	33,57%
Bleu 50L	127 591	26	3 317 366		2 653 618		6,32%	6,90%
Tiers	174 240	/	3 484 791	3 484 791	2 837 062	2 837 062	6,64%	7,38%
TOTAL produits				52 463 690		38 431 888		



Vente aux tiers :

En 2021, 24 clients privés et 79 commandes sont comptabilisés. L'activité de la collecte des textiles reste le secteur d'activité principal des ventes aux tiers tant d'un point de vue des quantités produites (50%) que du chiffre d'affaires (46%).

Les ventes aux clients extérieurs ont bondi en 2021 : 340 799€ en 2021 contre 199 037€ en 2020 (+71,22%).

Ceci s'explique par :

- la commande d'un camion complet passée par notre client historique Soprolux,
- la commande de 720 000 sacs jaunes par la CCB3F pour la partie du Sierckois adhérente du SYDELON,
- les tarifs de vente été revus à la hausse du fait de la hausse des prix des matières premières.



Perspective de production 2022 :

Les changements de schéma de collecte des intercommunalités adhérentes vont entraîner des modifications sur les quantités et le type de sacs produits. La mise en conformité avec le code couleur national des déchets mettra fin, le 31 décembre 2022, à la production et à la distribution de sacs orange :

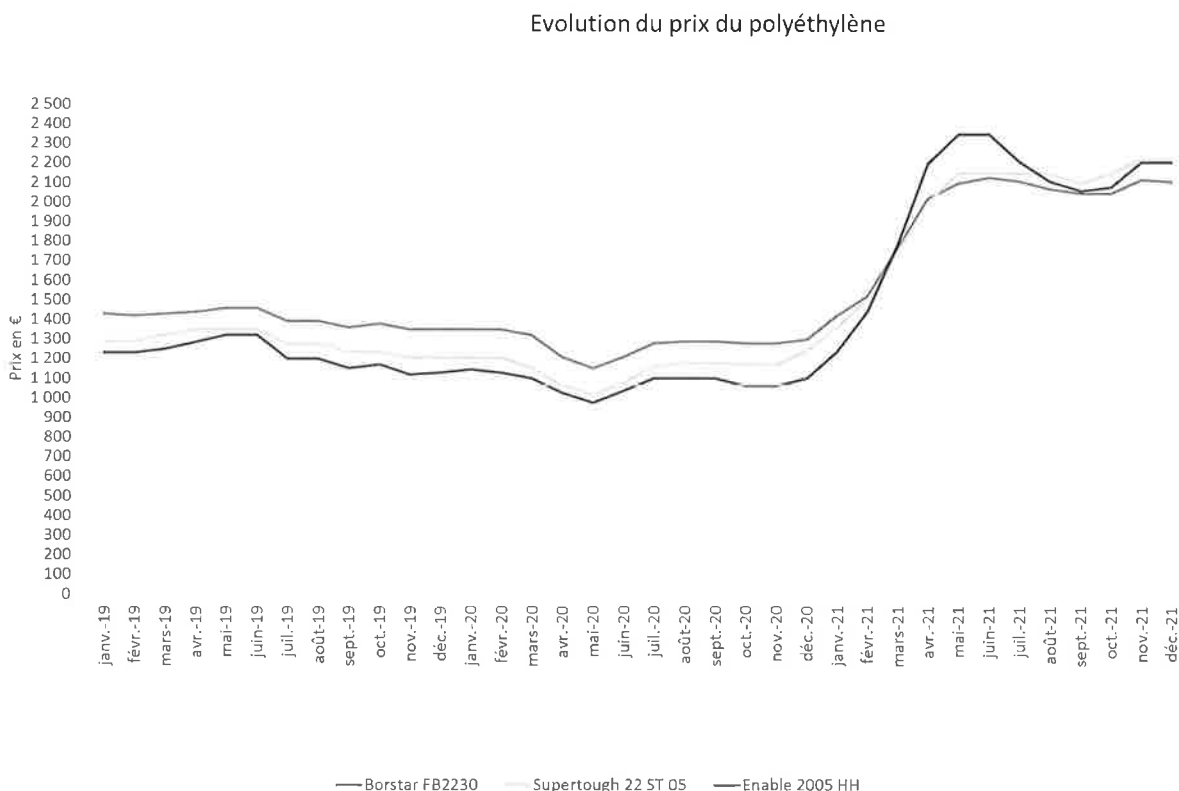
- Certaines collectivités ont ou vont opter pour un remplacement du sac orange par un sac jaune transparent collecté séparément en porte-à-porte. Conformément à la délibération du 13 septembre 2021, ces sacs jaunes transparents seront fabriqués par l'unité de confection de sacs du Sydeme.
- D'autres ont opté pour la suppression d'une collecte en sacs des recyclables :
 - o mise en place de bacs roulants pour la CCPBitche à compter du 1^{er} mars 2022,
 - o déploiement de bornes d'apport volontaire notamment pour la CAFPF, la CASC, la CCAB, la CCFM, la CCDUF et la CCHPB.

La baisse de production progressive de sacs orange devrait être associée à une augmentation de la production de sacs bleus : l'amélioration des consignes de tri et la baisse des refus de tri devraient entraîner un transfert de refus de tri de la collecte sélective vers les résiduels.

Toutefois cette hausse de production de sacs bleus et la production nouvelle de sacs jaunes transparents ne devraient pas compenser la diminution, puis la suppression des sacs orange. De ce fait, la vente aux tiers sera un enjeu pour maintenir une activité équivalente de production de sacs en 2022 par rapport à 2021.

Volet économique :

L'année 2021 a été marquée par une hausse historique du prix du polyéthylène et de toutes les matières premières en raison des pénuries mondiales post-covid.



En raison de la poursuite de la tendance haussière des coûts des matières premières, une gestion au plus près des stocks sera maintenue tout en intégrant une problématique de rallongement des durées de livraison pour éviter la pénurie de matières premières.

La production des sacs jaunes transparents est moins onéreuse que celle des sacs orange :

- L'épaisseur des sacs jaunes transparents est moindre que celle des sacs orange, soit 25 microns contre 40 microns. De ce fait, à volume de sac équivalent, soit 50 litres, la consommation de matières premières est plus faible pour les sacs jaunes transparents.
- Le colorant jaune est moins cher que le colorant orange.
- L'encre noire est moins chère que l'encre blanche.

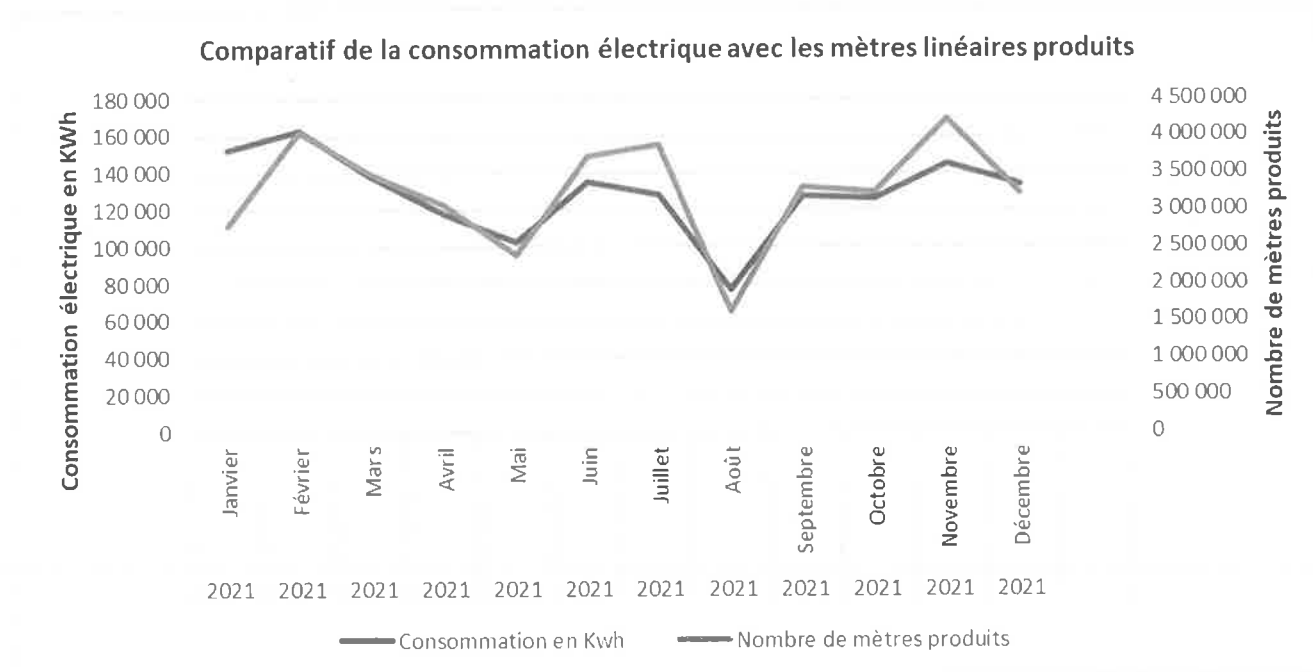
La production de sacs à impression blanche sera réalisée par campagne afin d'éviter les temps d'arrêt de production machine pour le nettoyage des équipements d'impression lors du basculement en impression noire.

La production de sacs pour les recyclables (orange et jaune transparent) intégrera également le passage aux extensions de consignes de tri des plastiques avec, notamment, la modification des clichés d'impression et la pose d'une banderole imprimée dédiée.

Concernant la maintenance « constructeur », des opérations :

- ont été réalisées en 2021, à savoir la révision des lignes de façonnage, 39h d'interruption de production par ligne pour un montant de 21 465 €.
- seront réalisées en 2022, dont la révision de la ligne d'extrusion n°2, la ligne d'extrusion n°1 ayant été révisée en 2020.

Concernant la maîtrise de la consommation énergétique, 1 546 370 KWh ont été consommés en 2021. La consommation électrique est étroitement liée à la production en mètres linéaires extrudés. Les extrudeuses sont plus énergivores que les façonneuses.



La baisse de consommation en août s'explique par les deux semaines de fermeture de l'unité de confection de sacs.

Les nouveaux marchés électricité ont été attribués en décembre 2021. Etant donné la hausse des tarifs d'électricité en 2022, un remplacement progressif des néons classiques par des néons LED sera opéré en 2022. Une première commande a été passée fin 2021.

Volet ressources humaines :

Tout comme en 2021, il sera proposé de maintenir une activité pour le jour de solidarité. La date prévisionnelle est définie en fonction des contraintes techniques de chauffe de l'extrusion. Pour 2022, le jour de solidarité s'orienterait vers le lundi 1^{er} novembre.

Les effectifs de personnel devraient rester stables.

Données 2021	
Nombre d'heures supplémentaires majorées à 25%	264,5 heures
Nombre d'accidents du travail	2
Nombre de jours d'arrêt maladie	146 jours
Nombre de jours emploi intérimaire	42 jours

D.3 Distribution des sacs

D.3.1 Les missions

Le service de distribution des sacs Multiflux a été mis en place par le Sydeme dans le cadre du déploiement de la collecte Multiflux sur son territoire en janvier 2009. Les agents effectuent la totalité des livraisons de sacs, dont plus des trois quarts directement aux usagers. Les effectifs en 2021 se composent de trois logisticiens et neuf ambassadeurs dont la répartition homme / femme est détaillée ci-après :

Poste occupé	Emplois	Dont homme	Dont femme
Logisticiens	3	3	0
Ambassadeur du tri	9	2	7
Total	12	5	7

Deux des ambassadeurs travaillent à 80% soit 6,6 ETP (équivalent temps plein).

Les logisticiens travaillent à temps plein.

L'effectif de la DSM représente 9,6 ETP.

En 2020, les agents de la distribution comptabilisent :

Nombre d'heures supplémentaires majorées à 25%	327,36 heures
Nombre d'heures supplémentaires majorées à 10%	25,25 heures
Nombre de jour emploi intérimaire	0

Deux missions sont assurées :

- prioritairement, la fourniture des sacs via des permanences organisées dans les communes, soit plus des trois quarts des sacs distribués en 2021 ;
- puis la livraison des sacs aux intercommunalités qui assurent la dotation et/ou le dépannage en sacs, soit près de 20% des sacs distribués en 2021.

D.3.2 Les moyens matériels

Les sacs distribués représentent des gros volumes et des charges lourdes nécessitant des moyens matériels adaptés et essentiels à la manutention, en l'occurrence :

- 1 camion remorque, le Sydem'Tour (investissement amorti), composé de deux espaces : l'un est destiné à l'accueil des usagers ; l'autre permet le stockage des sacs d'une capacité maximale de chargement au sol de 19 caisses et 1 palette de sacs bleus 50 litres, ce qui équivaut à la dotation d'environ 550 foyers ;
- 1 véhicule poids lourd (permis C, en location) de 19 tonnes dont la capacité maximale de chargement au sol est de 17 palettes, ce qui équivaut à la dotation d'environ 2 000 foyers ;
- 1 fourgon (permis B) dont la capacité maximale de chargement au sol est de 5 caisses, ce qui équivaut à la dotation d'environ 150 foyers.

D.3.3 L'organisation de la distribution

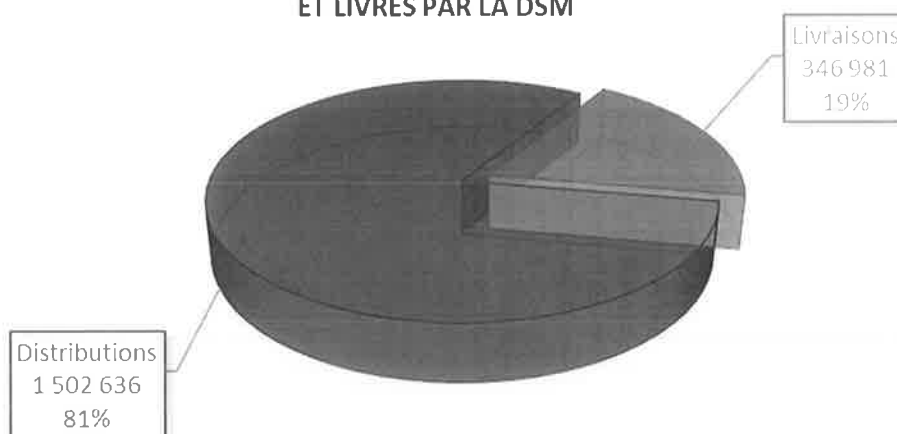
La distribution des sacs est organisée dans chaque commune située sur le territoire du Sydeme dans le cadre de permanences Multiflux à fréquence semestrielle, d'une durée fonction de la taille de la commune et de la population. Conscient des contraintes que peuvent représenter des créneaux horaires restreints et afin de se rapprocher d'un service public au plus près de la population, le Sydeme permet aux administrés de se rendre dans n'importe quelle permanence du territoire, ce qui est un principe de mobilité non négligeable. Les usagers peuvent consulter l'agenda en ligne du Sydeme et se rendre à la permanence de leur choix. Ce principe de mobilité n'est cependant pas appliqué dans les intercommunalités ou les communes qui distribuent des sacs Multiflux de dépannage.

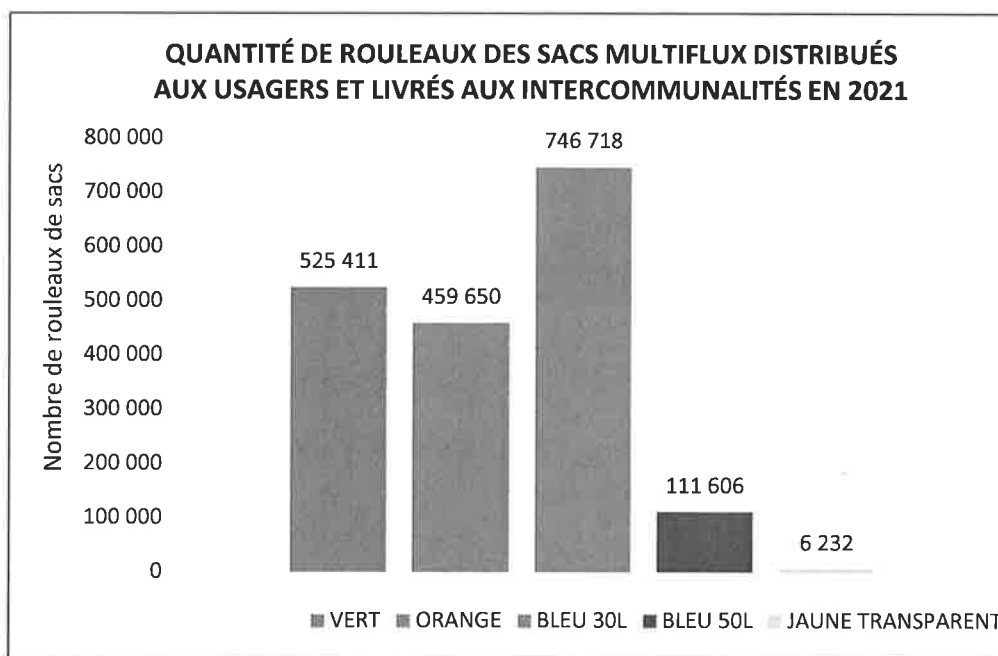
Les permanences sont tenues à environ 70% dans des locaux communaux et près de 30% dans le Sydem'Tour.

D.3.4 Les indicateurs sur les sacs distribués

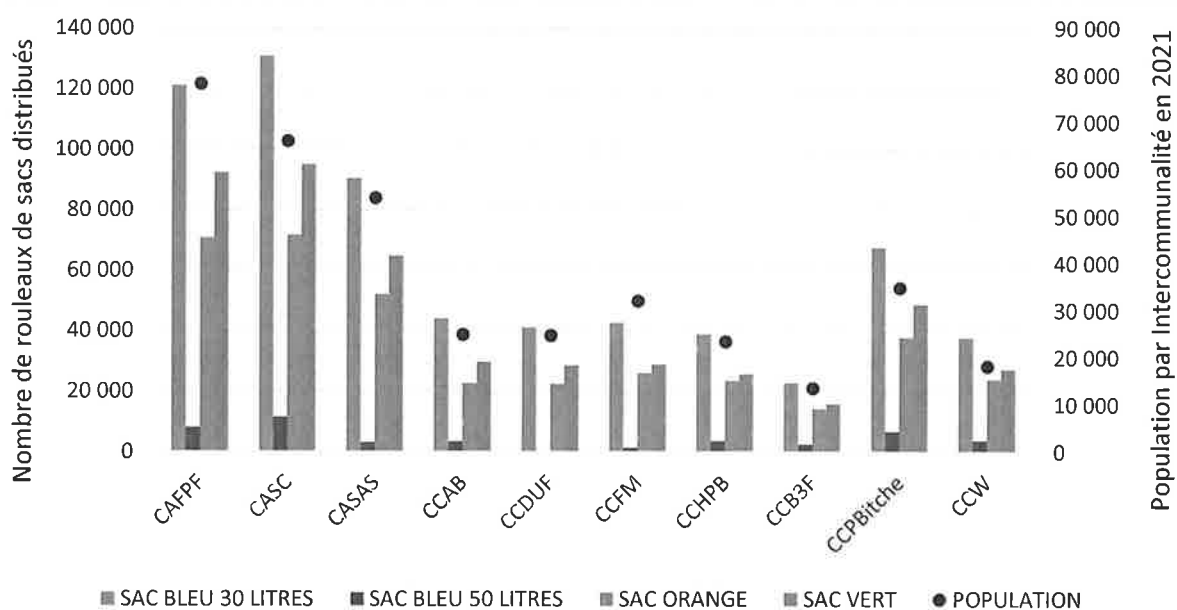
Sur les 1,8 millions rouleaux de sacs distribués et livrés, la répartition peut être établie par couleur. À noter que les rouleaux de sacs bleus de 50 litres sont dédiés aux professionnels, aux administrations et associations. Les rouleaux de sacs bleus 30 litres sont majoritaires, suivis des sacs verts et des sacs orange.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DISTRIBUÉS ET LIVRÉS PAR LA DSM





Le graphique ci-dessous reprend la répartition du nombre de rouleaux de sacs distribués par couleur et par adhérent en 2021 :



Les sacs distribués sont enregistrés dans la Sydem'base selon différents profils :

- particulier (les ménages),
- association,
- administration (mairie, école, ... tout bâtiment dépendant de la gestion communale ou intercommunale),
- professionnel.

La répartition du nombre de rouleaux de sacs distribués par profil en 2021 est détaillée ci-dessous :

MODELE	SAC BLEU 30 LITRES	SAC BLEU 50 LITRES	SAC ORANGE	SAC VERT	Total général
PARTICULIER	617 132	121	340 953	447 852	1 406 058
PROFESSIONNEL	14 130	34 408	17 421	5 447	71 406
ADMINISTRATION	4 478	6 880	4 829	2 169	18 356
ASSOCIATION	1 102	2 826	2 012	876	6 816
Total général	636 842	44 235	365 215	456 344	1 502 636

D.3.5 Les Sydem'pass

La Sydem'base gère également les Sydem'Pass perdus. En 2021, 3 408 cartes ont ainsi été réattribuées. Les démarches administratives peuvent être réalisées soit :

- par courrier adressé au Sydeme (42,78%),
- au siège du Sydeme (34,18%),
- par l'intermédiaire des intercommunalités dotées d'une régie de recettes (23,03%).

D.4 – Activités de tri.

D.4.1 Les centres de tri multiflux

A partir de 2009 a été mis en place sur le territoire du Sydeme un système de collecte novateur des déchets ménagers : le multiflux.

Des sacs orange, verts et bleus sont distribués aux habitants du territoire pour le tri à la source des ordures :

- les sacs orange sont destinés aux recyclables, ensuite triés à Chavelot dans les Vosges puis valorisés ;
- les sacs verts recueillent les biodéchets, envoyés à l'unité de méthanisation de Méthavalor ;
- les sacs bleus sont destinés aux résiduels, majoritairement dirigés vers un centre de valorisation thermique.

Les déchets, préalablement triés par l'utilisateur, sont collectés simultanément, puis vidés dans l'un des trois centres de tri multiflux :

- Sarreguemines : 5 lignes de tri
- Morsbach : 7 lignes de tri
- Faulquemont : 4 lignes de tri.

Chaque centre de tri multiflux est doté d'un système de reconnaissance optique, qui permet l'orientation des sacs en fonction de leur couleur.

Afin d'améliorer le fonctionnement et la sécurité dans les centres multiflux, les investissements suivants ont été réalisés en 2021 :

- Remplacement des lampes néon par des leds au centre de Morsbach, réalisé en régie pour une amélioration des conditions de travail et des économies d'énergie : 5 127,36€ HT
- Remplacement des lampes néon par des leds au centre de Faulquemont : 2 787,60€ HT (RAR 2021)

- Acquisition d'un échafaudage pour chaque centre et d'une plateforme réglable pour le centre de Sarreguemines (RAR 2021 : 12 621€ HT), dans l'objectif d'améliorer la sécurité des agents lors des interventions en hauteur.

En 2022, les investissements suivants sont envisagés :

- Poursuite du remplacement des lampes néon par des leds au centre de Sarreguemines : 2 890,30€ HT (en cours dans le cadre de l'autorisation spéciale d'investissement)
- Etude de faisabilité et coût du changement de process des centres de tri (Robotisation)
- Bac de récupération des jus sous trémie au centre de Morsbach
- Réfection de la trémie du bunker 1 au centre de Sarreguemines.

Enfin, il conviendrait que le litige qui oppose le Sydeme et la société LEGRAS quant à la responsabilité du dysfonctionnement et des dégâts subséquents subis par l'une des deux lignes du transfert de Creutzwald peu de temps après sa mise en service prenne fin en 2022 et que la réparation puisse aboutir à un fonctionnement optimal.

D.4.2 Le transfert Multiflux

2021 fut la première année complète d'exploitation du transfert Multiflux de Creutzwald, mis en service fin octobre 2020. Les apports en bennes à ordures ménagères sont vidés sur un convoyeur qui charge une semi-remorque grâce à un groupe hydraulique. Une fois pleines, les semi-remorques sont acheminées sur l'un des trois centres de tri Multiflux, principalement Faulquemont et Morsbach.

Quatre collectivités sont concernées par le transfert de la collecte Multiflux, à savoir la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et les Communautés de Communes de La Houve Pays Boulageois, du Bouzonvillois Trois Frontières et du Warndt.

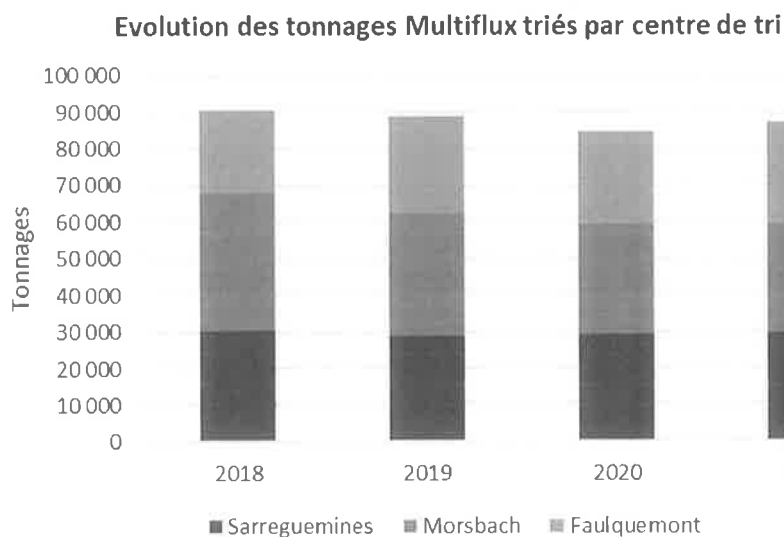
En 2021, plus de 13 000 tonnes de collecte Multiflux ont été réceptionnées sur le site de Creutzwald, ce qui représente 2 234 vidages de véhicules de collecte.

Mois	Tonnes	Nbr Véhicules
janv-21	1 080,40	187
févr-21	1 036,98	177
mars-21	1 192,00	203
avr-21	1 104,80	181
mai-21	1 088,20	176
juin-21	1 141,58	186
juil-21	1 068,22	180
août-21	1 092,80	188
sept-21	1 087,92	184
oct-21	1 017,84	181
nov-21	1 056,98	192
déc-21	1 116,40	199
TOTAL	13 084,12	2 234

D.4.3 Tonnages : bilan, comparatif et projection.

Les éléments graphiques ci-dessous reprennent l'évolution des tonnages Multiflux réceptionnés par site sur la période de 2018 à 2021 :

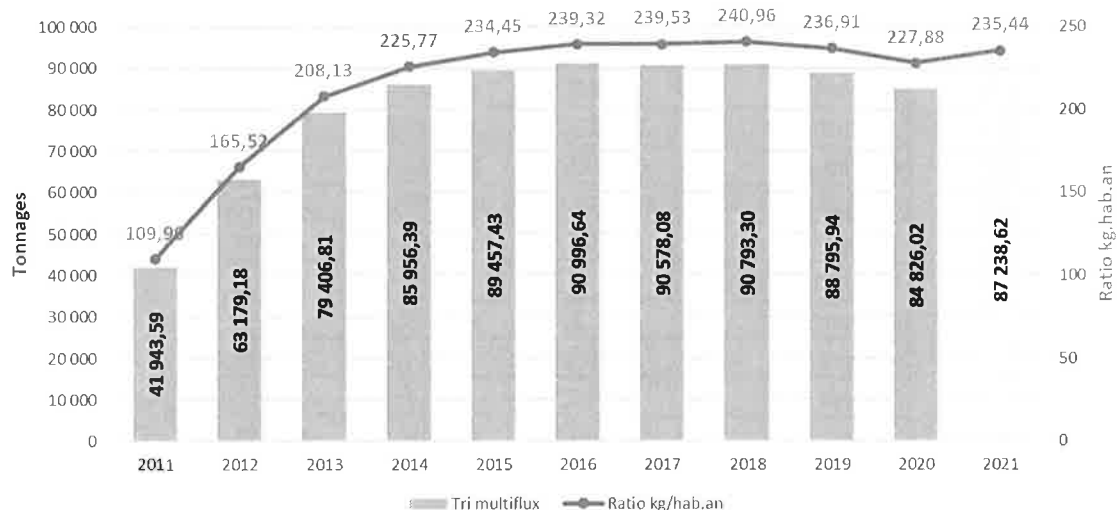
Tonnages Multiflux réceptionnés				
Centre de tri	Sarreguemines	Morsbach	Faulquemont	TOTAL
2018	30 368,70	37 634,58	22 790,02	90 793,30
2019	28 957,78	33 341,08	26 497,08	88 795,94
2020	29 142,35	30 315,61	25 368,06	84 826,02
2021	29 334,84	29 934,44	27 969,34	87 238,62



En 2022, les tonnages Multiflux devraient continuer à baisser avec, notamment, la sortie des sacs orange du dispositif. La baisse des tonnages sera fluctuante d'un centre de tri Multiflux à l'autre ; elle dépendra de l'existence de collectes dédiées de fibreux (papier/cartons déjà sortis du sac orange).

L'année 2022 sera une année de transition pour le tri Multiflux, la baisse des tonnages triés devrait être progressive tout au long de l'année.

Evolution des tonnages et du ratio de multiflux



Contrairement à 2020, l'intégralité des activités de tri a été maintenue en 2021, ce en dépit du contexte sanitaire.

Le tableau ci-dessous reprend pour l'année 2021 les tonnages prévisionnels et réalisés pour chacun des flux. Le delta prévisionnel des tonnages est de 4,44%.

Flux	Tonnages 2021				Commentaires
	Objectif	Réalisé	Delta	%	
sac vert	17 745,00	13 229,87	-4 515,13	-25,44%	
sac orange	22 745,00	18 582,56	-4 162,44	-18,30%	
sac bleu	47 300,00	55 426,19	8 126,19	17,18%	
Multiflux	87 790,00	87 238,62	-551,38	-0,63%	
Biodéchets	1 800,00	1 597,32	-202,68	-11,26%	
Tri Sélectif	2,00	3,06	1,06	53,00%	
papiers	590,00	541,34	-48,66	-8,25%	notamment retrait benne à papiers déchèterie Bouzonville
Fibreux	3 210,00	3 350,99	140,99	4,39%	
Verre	11 600,00	11 555,33	-44,67	-0,39%	
Cartons	3 725,00	4 388,65	663,65	17,82%	Développement des achats en ligne
OMR	5 375,00	4 915,50	-459,50	-8,55%	
Encombrants	0,00	0,00	0,00		
D. collectivités	3 105,00	2 731,40	-373,60	-12,03%	
D. assimilés	500,00	348,32	-151,68	-30,34%	
Tout-venant	23 065,00	27 427,98	4 362,98	18,92%	
Bois	10 500,00	11 258,37	758,37	7,22%	
Déchets verts	22 105,00	25 076,81	2 971,81	13,44%	
DEA	7 100,00	9 144,70	2 044,70	28,80%	
D3E	3 100,00	3 150,08	50,08	1,62%	
Textiles	2 070,00	2 083,08	13,08	0,63%	
Plâtre	667,00	11,13	-655,87	-98,33%	Mise en place de la filière retardée, décembre 2021
Huisserie	233,00	0,00	-233,00	-100,00%	Mise en place repoussée à 2022
TOTAL	186 537,00	194 822,68	8 285,68	4,44%	

Evolution des tonnages 2019-2021.

Flux	2019	2020	2021
sac vert	17 849,88	15 678,02	13 229,87
sac orange	23 163,88	16 835,51	18 582,56
sac bleu	47 782,19	52 312,50	55 426,19
Multiflux	88 795,95	84 826,03	87 238,62
Biodéchets	1 954,46	1 464,87	1 597,32
Multimatériaux	0,78	405,98	3,06
Emballages	2,72	39,82	
papiers	639,32	511,58	541,34
Fibreux	3 016,14	3 111,18	3 350,99
Verre	11 109,56	11 716,58	11 555,33
Cartons	3 654,22	3 632,49	4 388,65
OMR	5 379,08	6 664,16	4 915,50
Encombrants	0,00	0,00	0,00
D. collectivités	3 273,76	3 486,86	2 731,40
D. assimilés	501,24	384,20	348,32
Tout-venant	24 703,52	23 616,36	27 427,98
Bois	10 191,76	9 435,58	11 258,37
Déchets verts	20 632,34	17 784,12	25 076,81
DEA	6 912,92	6 924,98	9 144,70
D3E	3 039,74	2 884,47	3 150,08
Textiles	2 066,88	1 909,94	2 083,08
Plâtre	0,00	0,00	11,13
Huisserie	0,00	0,00	0,00
TOTAL	185 874,39	178 799,20	194 822,68

Les tableaux ci-dessous reprennent, pour chaque flux, les variations en tonnes et en % entre :

- les tonnages 2020 et 2021,
- les tonnages 2021 et les tonnages prévisionnels 2022.

Flux	Variation 2020/2021	
	Tonnes	%
sac vert	-2 448,15	-15,62%
sac orange	1 747,05	10,38%
sac bleu	3 113,69	5,95%
Multiflux	2 412,59	2,84%
Biodéchets	132,45	9,04%
Multimatériaux	-442,74	-108,24%
Emballages		
papiers	29,76	5,82%
Fibreux	239,81	7,71%
Verre	-161,25	-1,38%
Cartons	756,16	20,82%
OMR	-1 748,66	-26,24%
Encombrants	0,00	
D. collectivités	-755,46	-21,67%
D. assimilés	-35,88	-9,34%
Tout-venant	3 811,62	16,14%
Bois	1 822,79	19,32%
Déchets verts	7 292,69	41,01%
DEA	2 219,72	32,05%
D3E	265,61	9,21%
Textiles	173,14	9,07%
Plâtre	11,13	
Huisserie	0,00	
TOTAL	16 023,48	8,96%

Flux	Variation 2019/2021	
	Tonnes	%
sac vert	-4 620,01	-25,88%
sac orange	-4 581,32	-19,78%
sac bleu	7 644,00	16,00%
Multiflux	-1 557,33	-1,75%
Biodéchets	-357,14	-18,27%
Multimatériaux	-0,44	-12,57%
Emballages		
papiers	-97,98	-15,33%
Fibreux	334,85	11,10%
Verre	445,77	4,01%
Cartons	734,43	20,10%
OMR	-463,58	-8,62%
Encombrants	0,00	
D. collectivités	-542,36	-16,57%
D. assimilés	-152,92	-30,51%
Tout-venant	2 724,46	11,03%
Bois	1 066,61	10,47%
Déchets verts	4 444,47	21,54%
DEA	2 231,78	32,28%
D3E	110,34	3,63%
Textiles	16,20	0,78%
Plâtre	11,13	
Huisserie	0,00	
TOTAL	8 948,29	4,81%

Les quantités de déchets pris en charge par le Sydeme en 2021 sont relativement stables, d'où le prévisionnel 2022 ci-dessous :

Flux	2021	Prévisionnel 2022	Delta	Evolution	Commentaires
sac vert	13 229,87	13 500,00	270,13	2,00%	
sac orange	18 582,56	16 000,00	-2 582,56	-16,14%	sortie progressive du sac orange, passage aux ECT
sac bleu	55 426,19	56 000,00	573,81	1,02%	
Multiflux	87 238,62	85 500,00	-1 738,62	-2,03%	
Biodéchets	1 597,32	1 600,00	2,68	0,17%	
Tri sélectif	3,06	1 500,00	1 496,94	99,80%	Déploiement commecte spécifique collecte sélective
papiers	541,34	540,00	-1,34	-0,25%	
Fibreux	3 350,99	5 000,00	1 649,01	32,98%	Déploiement apport volontaire Fibreux
Verre	11 555,33	11 600,00	44,67	0,39%	Ajout de bornes verre sur le territoire en 2022
Cartons	4 388,65	4 400,00	11,35	0,26%	Maintien des achats en ligne
OMR	4 915,50	4 900,00	-15,50	-0,32%	
D. collectivités	2 731,40	2 700,00	-31,40	-1,16%	
D. assimilés	348,32	350,00	1,68	0,48%	
Tout-venant	27 427,98	27 000,00	-427,98	-1,59%	Déploiement filière Plâtre
Bois	11 258,37	11 100,00	-158,37	-1,43%	détournement Bois CCB3F (1ère année plein REP Meubles)
Déchets verts	25 076,81	25 000,00	-76,81	-0,31%	2021 a été une année très humide
DEA	9 144,70	9 300,00	155,30	1,67%	2022 = 1ère Année pleine REP Meubles pour la CCB3F
D3E	3 150,08	3 200,00	49,92	1,56%	
Textiles	2 083,08	2 100,00	16,92	0,81%	
Plâtre	11,13	400,00	388,87	97,22%	Seuls 4 adhérents ont mis en place la filière
Huissierie	0,00	0,00	0,00		Mise en place repoussée à 2023
TOTAL	194 822,68	196 190,00	1 367,32	0,697%	

La mise en place de la filière Plâtre a été retardée, les premiers contenants ont été installés en décembre 2021. Seuls 5 des 10 adhérents ont souhaité mettre cette filière en place.

Les performances de Meubles ont fortement progressé en 2021. 26 des 27 déchèteries du Sydeme sont équipées. La dernière déchèterie dotée d'une benne Meubles est celle de Bouzonville le 23 novembre 2021. En 2022, seule la déchèterie de L'Hopital ne propose pas cette filière aux usagers.

Avec la hausse de la TGAP en 2022 et pour les années à venir, l'amélioration des performances des filières en place mais également le déploiement de nouvelles filières restent un enjeu majeur pour le Sydeme.

Le Sydeme envisage la mise en place de la filière Huissierie, une fois que la filière Plâtre aura été complètement déployée.

Les modifications des schémas de collecte devraient avoir des incidences sur l'évolution de certains tonnages, à savoir :

- baisse de la collecte Multiflux avec la sortie du sac orange du dispositif Multiflux ;
- augmentation des tonnages de papiers/fibreux avec le déploiement de l'apport volontaire ;
- augmentation des tonnages de collecte dédiée de recyclables (apport volontaire et porte-à-porte).

Transfert :

La compétence transfert du Sydeme sera en 2022 au centre des réflexions ; à celle du transfert des déchets ultimes se rajoute désormais celle des recyclables.

En effet, l'activité de tri des recyclables (hors verre) est externalisée et réalisée par Citraval sur son centre de tri de Chavelot dans les Vosges. Dans le cadre de sa compétence transfert, le Sydeme a redéfini une activité de rupture de charge au sein du bâtiment de l'ancien centre de tri de Sainte-Fontaine, dont les installations sont actuellement en cours de démantèlement. Les recyclables collectés hors dispositif Multiflux (sacs jaunes transparents, recyclables en vrac, fibreux, papiers) y sont déchargés avant d'être acheminés dans les Vosges.

Les quantités transitant sur le site de Ste Fontaine devront donc augmenter en 2022 par rapport à 2021 avec le déploiement des collectes dédiées aux recyclables (apport volontaire, porte-à-porte).

L'éloignement des déchèteries des exutoires finaux, les horaires de réception de ces derniers et/ou les contraintes administratives pour les exutoires allemands sont les principales raisons du recours au transfert de déchets ultimes. Près de 30% des déchets ultimes traités par le Sydeme transitent via les centres de transfert de Forbach et de Sarreguemines. Ces sites sont obsolètes et vieillissants. Le recours à un grappin rend l'exploitation très coûteuse. De plus, le site de Forbach est en location (le bail prend fin le 31 août 2022) et le dimensionnement de la fosse du transfert de Sarreguemines est insuffisant. En 2022, il convient donc de mener une réflexion tant sur l'emplacement d'un nouveau site que sur la méthodologie utilisée pour la rupture de charge et le rechargement, en intégrant les possibilités de retirer des résiduels réceptionnés les flux valorisables éventuellement présents.

Tri Multiflux :

La mise en conformité avec le code couleur national des déchets et le vieillissement des centres de tri Multiflux a entraîné en 2021 une réflexion globale sur les schémas de collecte des recyclables. Une sortie définitive du sac orange du dispositif Multiflux se dessine d'ici la fin de l'année 2022.

Le tri Multiflux devrait être impacté par ces changements tant sur les tonnages réceptionnés que sur la répartition des flux.

L'année 2022 sera une année de transition. L'activité de tri Multiflux sera maintenue sur les trois centres de tri Multiflux (Morsbach, Sarreguemines et Faulquemont). Les tonnages réceptionnés par centre de tri Multiflux permettront de définir une stratégie sur le devenir de ces installations (process de tri, nombre de site...).

Tri des recyclables :

L'activité de tri des recyclables (hors verre) est externalisée depuis le 1^{er} juillet 2020. Elle est réalisée par Citraval sur son centre de tri de Chavelot dans les Vosges. Papiers, fibreux, sacs jaunes transparents et apports de bornes d'apport volontaire sont triés sur ce site.

L'activité de tri et de mise en balles des cartons est maintenue sur le site de Sainte-Fontaine. Le site est équipé de deux presses à balles.

D'une part, la sortie du sac orange du dispositif Multiflux accompagnée de la mise en place de collectes dédiées des recyclables et d'autre part, la campagne de communication sur les consignes de tri menée dans le cadre du passage aux extensions de consignes de tri devraient générer en 2022 :

- une baisse des tonnages de recyclables triés (hors verre et carton),
- une diminution des taux de refus de tri,
- une augmentation des performances de tri.

Traitement des résiduels :

Les trois opérateurs de traitement de résiduels de 2021 sont maintenus en 2022, à savoir :

- Suez :
 - o CSDU de Téting sur Nied
 - o incinérateur de Haganis à Metz (sous-traitance)
- EEW : incinérateur de Neunkirchen
- EVS : incinérateur de Velsen.

Pour 2022, ces contrats permettent au Sydeme de bénéficier de capacités de traitement de 103 300 tonnes réparties comme suit :

- EEW : 35 000 tonnes
- SUEZ :
 - Tranche ferme : 22 400 tonnes
 - Tranche optionnelle : 15 000 tonnes
- HAGANIS (sous-traitance SUEZ) : 5 600 tonnes
- EVS (partenariat) : 25 300 tonnes

La capacité de traitement pour 2022 se ventile selon les modes de traitement, à savoir :

- 65 900 tonnes en incinération soit 66,99% des capacités 2022,
- 35 500 tonnes en enfouissement soit 35,01% des capacités 2022.

Les capacités de traitement des résiduels sont consommées par :

- majoritairement les sacs bleus et les ordures ménagères ;
- le tout-venant de déchèterie ;
- les refus primaires et refus d'affinage issus de la méthanisation ;
- les déchets résiduels assimilés et des collectivités ;
- autres.

Il est à noter que le traitement des refus de tri des sacs orange ne sont pas compris dans ces tonnages de résiduels. Il est confié au prestataire de tri, à savoir Citraval.

La recherche de filières de valorisation des refus d'affinage est une piste de réflexion pour 2022.

L'année 2022 sera également marquée par une augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). La TGAP pour le site de Téting sur Nied passe de 30€ HT/tonne à 37€ HT/tonne, soit une augmentation de plus de 23%. La TGAP pour l'incinérateur de Haganis passe de 11€ HT/tonne à 12€ HT/tonne (+ 9%).

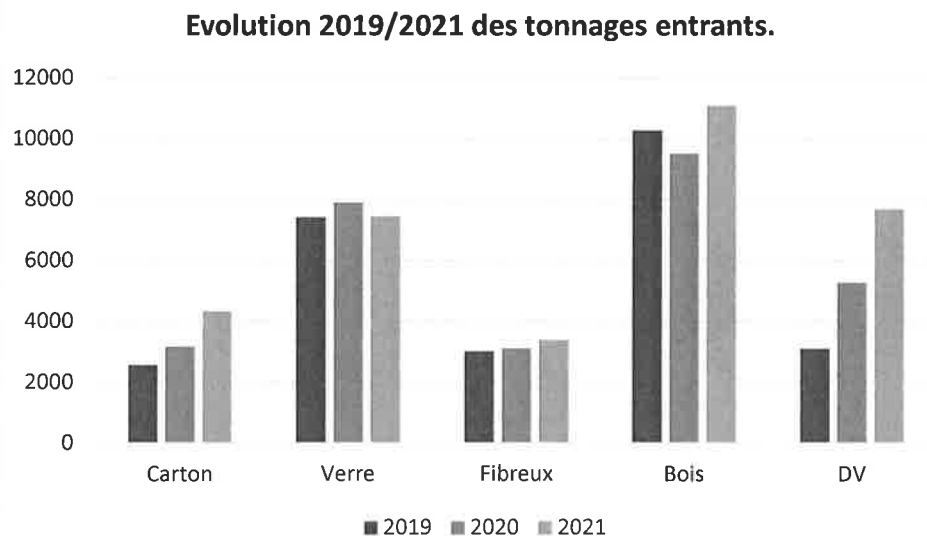
Les tarifs de traitement de 2022 restent identiques à ceux de 2021 pour Velsen et Neunkirchen. En ce qui concerne les tarifs de Suez, déjà revus à la hausse au maximum des dispositions contractuelles, les dirigeants de Suez ont sollicité de nouvelles augmentations que le Sydeme a refusées.

D.5 – Activité du site de Ste Fontaine

D.5.1 Activité 2020 – 2021.

Après la fermeture du centre de tri et l'extension des consignes de tri, le site de Sainte-Fontaine poursuit sa mutation. Il est désormais lieu de rupture de charge pour les fibreux, les sacs transparents et les légers issus des bornes d'apport volontaire. Pour ce faire, des travaux ont été et sont encore nécessaires : démantèlement des installations existantes, création de nouvelles alvéoles de réception. Ces nouveaux produits complètent l'activité de mise en balle du carton, dont le volume entrant est croissant depuis 2019, la rupture de charge du verre et les plateformes de collecte de bois et déchets verts, en augmentation également.

Evolution des activités à Ste Fontaine :



D.5.2 Orientations stratégiques et budgétaires 2022

En ce début d'année 2022, seule la CCB3F apporte ses collectes à Ste Fontaine. La CASC, la CCAB, la CCPBitche ainsi qu'une partie de la CAFPF suivront au cours du second trimestre. A partir du quatrième trimestre 2022, les collectes de la majorité du territoire du Sydeme devraient y être réceptionnées, ce qui, considérant le nombre important de déchargements et rechargements pour Citraval Chavelot notamment, nécessitera du personnel supplémentaire en qualité de conducteur d'engin (soit par reclassement, soit par recrutement) et les moyens matériels (Manitou, chargeur...) adéquats.

Sur le plan immobilier, la rénovation d'une partie du bâtiment (douches, vestiaires, peintures, ...) et les économies d'énergie (éclairage, chauffage) seront étudiées.

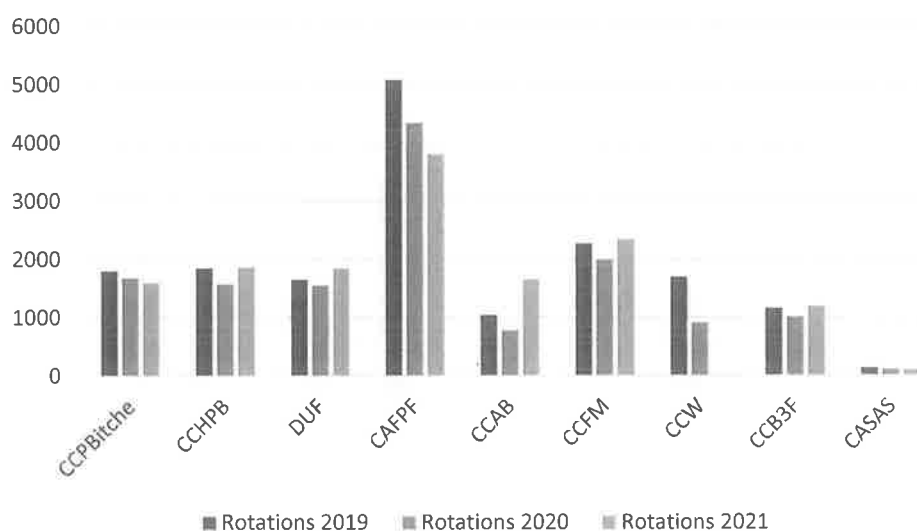
D.6. Le pôle transport.

D.6.1 Rotations de déchèterie

Le devenir de la prestation optionnelle déchèterie est en cours de réflexion. Cependant, le retrait de la CAFPF de cette prestation dès 2022 entraîne d'ores et déjà une baisse d'activité estimée à 30 % ; le recours à la sous-traitance (VTB, CITRAVAL notamment) en sera impacté d'autant.

Afin de pouvoir poursuivre l'exercice de cette compétence en 2022 (dans l'attente de la décision de poursuivre ou arrêter définitivement), le Sydeme a dû, en raison de l'obsolescence de son parc de poids lourds, louer quatre porteurs, avec pour conséquence une hausse tarifaire de la rotation de benne.

Evolution rotations déchèteries 2019/2021

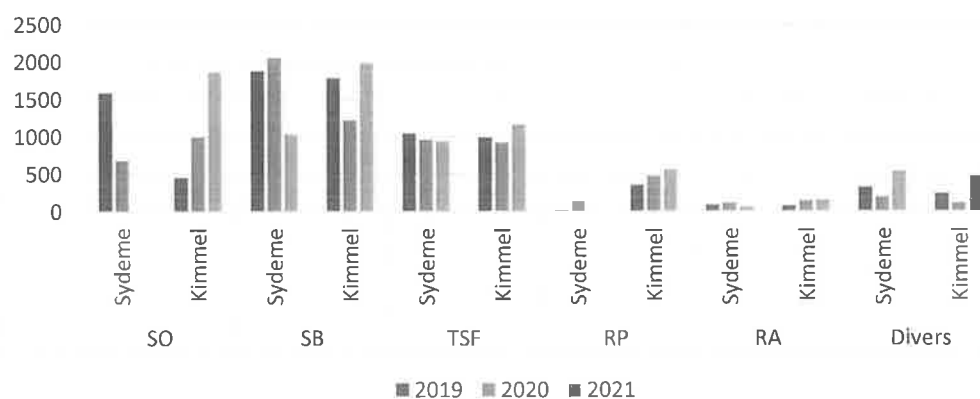


D.6.2 Service SPL

Le service SPL est composé de 5 chauffeurs en 2021 contre 14 en 2012. Pour assurer la continuité du service public, il est fait appel à la sous-traitance à hauteur de 10 chauffeurs par jour en moyenne. En outre, depuis juillet 2020, les sacs orange ne sont plus traités sur le site de Ste Fontaine, mais acheminés vers Chavelot. La durée du transport est passée de 40 mn au maximum à 2h15 et ces transports sont également externalisés.

Ainsi, en 2021, 30% des transports sont assurés en régie ; un peu plus de 50% l'étaient en 2019. L'externalisation du transport étant plus onéreuse que la réalisation des prestations en régie, une réflexion s'impose quant à une réorganisation du fonctionnement avec recrutement des chauffeurs et renouvellement de la flotte de poids lourds. Ainsi, par exemple, en cas d'arrêt de la compétence optionnelle de rotation de bennes de déchèterie, les chauffeurs pourraient être redéployés au sein du service SPL.

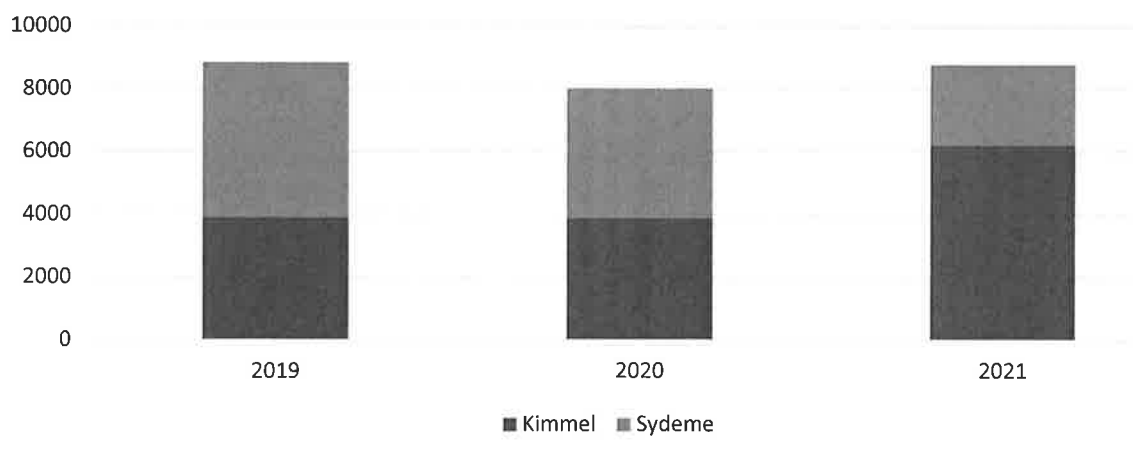
Evolution 2019/2021 des modalités de transport par produit



Légende :

SO : sac orange
 SB : sac bleu
 TSF : transferts
 RP : refus primaire
 RA : refus d'affinage

Volume de déchets transportés Kimmel/Sydeime 2019/2021



Enfin, le parc de tracteurs, vieillissant, ne permet plus d'accomplir une mission de service public de qualité.

C'est pourquoi il a été décidé de le renouveler sur une période de 4 à 5 ans. La première commande de quatre tracteurs a été signée en décembre 2021. L'objectif est de restaurer l'autonomie du Sydeime en termes de transport des déchets. En cas d'arrêt de la prestation optionnelle déchèterie, les ressources humaines et matérielles seraient réorganisées à cette fin.

D.7 – Exploitation des deux unités de méthanisation.

D.7.1. *Activité 2021.*

La crise sanitaire n'a que peu impacté le fonctionnement des sites et la réception des tonnages entrants en 2021. A l'inverse de 2020, les apports de déchets verts ont afflué de manière continue, ce qui a engendré une saturation des plateformes de réception de déchets verts du Sydeime comme, d'ailleurs, toutes les plateformes de réception des déchets verts du Grand Est.

Malgré les effectifs réduits sur certaines périodes du fait de la pandémie, les deux unités de méthanisation n'ont jamais cessé de fonctionner.

Les tableaux ci-dessous détaillent les tonnages entrants sur Méthavalor, puis sur l'unité de méthanisation de Sarreguemines :

Tonnages entrants Méthavalor					
Sacs verts	Biodéchets pro Sydeime	Biodéchets EVS/Bowesa	Déchets verts	Biodéchets apport tiers	Total
14 507 t	1 449 t	11 241 t	4 732 t	9 988 t	41 916 t

Tonnages entrants unité de méthanisation de Sarreguemines					
Déchets verts	Déchets végétaux IAA	Paille	Biodéchets liquides	CIVE	Total
4 654 t	1567 t	1 t	3 242 t	995 t	10 458 t

L'année 2021 a été marquée par la recherche de solutions de traitement sur site et plus poussées des digestats liquides générés par Méthavalor. En effet, la gestion actuelle d'évacuation des sous-produits liquides, qui s'effectue à travers une exportation majoritaire des digestats liquides vers des exutoires externes (méthanisation et compostage), représente une dépense annuelle conséquente, aussi bien en traitement qu'en transport, et nécessite une logistique compliquée.

Divers essais ont été menés sur site et en laboratoire afin de valider les différentes étapes d'un traitement biologique par filtration membranaire des digestats liquides, qui permet de retirer les éléments fertilisants du flux liquide pour enrichir le compost produit sur site, et de réduire de moitié les quantités d'eaux claires à évacuer en station de traitement.

L'année s'est terminée par le lancement d'une consultation pour le choix d'un prestataire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une unité de filtration membranaire couplée à une unité de stérilisation des digestats liquides.

D.7.2. Orientations stratégiques et budgétaires 2022.

En 2022, l'objectif premier du Sydeme sera de pérenniser le fonctionnement des installations de méthanisation en maintenant des performances optimales tant sur les capacités d'introduction que sur les valorisations énergétiques.

Concernant Méthavalor, après études préalables réalisées avec le bureau d'étude en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, un marché public sera lancé pour la construction d'une unité de filtration membranaire et de stérilisation des digestats liquides. La réception des travaux est prévue pour le 1^{er} semestre 2023.

Au-delà des optimisations sur le process générées par l'installation de cette unité de traitement, l'ajout d'une unité de stérilisation permettra d'être en adéquation avec les prescriptions de la réglementation CE n°1069, réglementation en vigueur concernant le traitement de sous-produits animaux par méthanisation.

E. Perspectives et orientations stratégiques 2022.

E.1. Priorités budgétaires 2022.

Les priorités pour l'exercice 2022 sont succinctes et essentielles :

- poursuivre la recherche de marges de manœuvre en agissant sur les coûts d'exploitation ;
- améliorer le fonctionnement des équipements par une politique d'investissement productif, notamment par la construction de l'unité de filtration membranaire évoquée ci-dessus ;
- assurer l'équilibre budgétaire annuel hors déficit antérieur reporté.

En plus des investissements liés à la sécurité du personnel et ceux strictement nécessaires à la poursuite de l'exploitation, seront ainsi à l'étude, sous réserve des disponibilités des financements, les investissements suivants :

Légende :

CT Creutzwald : centre de transfert Creutzwald

CTM : centre de tri multiflux

CTMM : centre de tri multiflux de Morsbach

CTM Sgms : centre de tri multiflux de Sarreguemines

CTR Ste Fontaine : centre de tri des recyclables

METHA M : unité de méthanisation de Morsbach

PRDVMM : plateforme de réception des déchets verts de Morsbach

METHA Sgms : unité de méthanisation de Sarreguemines

INVESTISSEMENTS ETUDIÉS EN 2022	
Sécurité - Environnement	2 946 500
METHA M - Unité de stérilisation/filtration membranaire	2 605 000
METHA M - Mise en conformité dossier de réexamen des conditions d'exploitation de Méthavalor	15 000
METHA M - Mise en place d'une nouvelle centrale incendie	130 000
METHA M - Mise en conformité rejets d'eaux de voirie	30 000
CTMM - Mise en conformité rejets d'eaux de voirie	30 000
PRDVM - Mise en conformité rejets d'eaux de voirie	30 000
METHA Sgms - Mise en conformité rejets d'eaux de voirie	30 000
CTM Sgms - Vanne d'isolement	9 000
CTR Ste Fontaine - Vanne d'isolement	9 000
METHA M - Sécurisation des interventions sur spirales	50 000
Mise en conformité réglementation ESP	8 500
Exploitation méthanisation	1 262 048
METHA - Achat broyeur	500 000
METHA - Achat chargeuse affinage compost	100 000
METHA M - Remplacement de la potence du Manitou	5 000
METHA - Achat presse de déshydratation	150 000
METHA - Cuve tampon (engagée grâce à l'autorisation spéciale d'investissement)	2 048
METHA - Remplacement moteur de cogénération 2016	150 000
METHA - Installation d'une unité d'épuration biogaz avant cogénération	90 000
METHA - Désodorisation - supports + ventilateurs	50 000
METHA - Remplacement convoyeur L170 par un convoyeur à bande	45 000
METHA - Remplacement convoyeurs L120-L130 par un convoyeur à bande	45 000
METHA - Pompe à piston introduction	15 000
METHA - Pompe à piston extraction	15 000
METHA - Conduite d'extraction D0400 + vanne d'extraction DN 400	17 000
METHA - Remplacement bac de rétention acide sulfurique	30 000
METHA - 2 têtes de piston	7 000
METHA - Achat 2 variateurs moteur mélangeuse	6 000
METHA - Potence Orgasep	15 000
METHA - Couverture bassins de décantation,	10 000
METHA - Petit portique de levage	10 000
Multiflux	165 000
Etude de faisabilité de la robotisation des centres multiflux	60 000
CTM - Eléments de sécurité pour les travaux en hauteur	105 000
Informatique	22 000
Renouvellement du parc informatique	20 000
Certificats d'authentification pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité	2 000
Pôle transport - atelier	587 000
FLOTTE CAMIONS - Acquisition de 16 tracteurs gaz (le montant inscrit correspond à l'achat de 4 tracteurs en 2022)	512 000
ATELIER - Renouvellement équipement technique	31 000
Ste Fontaine - Sécurisation du site	44 000
Divers	61 738
Multi-sites - Achat 10 compresseurs	8 500
Siège - Climatisation aile est du Sydeme	8 000
Achat du terrain du centre de transfert de Creutzwald	42 588
CSM - Remplacement ventilateur aérotherme	2 650
TOTAL	5 044 286
A chiffrer	
CTMM - Mise en place d'une bâche de récupération des jus	
CT Creutzwald - Réfection totale des bordures de voirie	
Ste Fontaine - Rénovation de l'atelier	
CSM - Eclairage LED du hall de production	

E.2. Instauration de la contribution unique.

Pour mémoire, le Sydeme, syndicat mixte composé d'établissements publics de coopération intercommunale, a été créé en 1998 en vue d'exercer la compétence gestion des déchets que lui ont transférée ses membres, à savoir le transfert, le tri, la valorisation biologique, la valorisation matière, la valorisation thermique et/ou le stockage des déchets ménagers ainsi que le transport des déchets ménagers. Les EPCI membres restent toutefois compétents en matière de collecte.

De la même façon qu'un transfert de compétence d'une commune à un EPCI, le transfert de la gestion des déchets au Sydeme entraîne de plein droit la mise à disposition des moyens et ressources nécessaires à l'exercice de cette compétence, notamment les moyens financiers destinés à couvrir les dépenses d'exploitation et d'investissement qu'il implique.

Les EPCI-membres du Sydeme lui versent ainsi aujourd'hui :

- une contribution au fonctionnement : 8€/habitant, augmentée de 5,875€/habitant par délibération du comité syndical du 6 décembre 2021 afin de répondre aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 août 2021 ;
- les douzièmes, contribution estimée en fonction du réalisé N-1 et du coût du service, ajustable en N+1, sur la base de tarifs votés chaque année.

Ce mode de financement n'est pas adapté à l'activité d'un établissement public de coopération locale dans la mesure où :

- la contribution, fondée sur des tarifs, est assimilable à la facturation d'un service rendu, à l'instar d'un prestataire qui répond aux besoins d'un service qui relève de la compétence des EPCI ; ce n'est pas le cas en ce qui concerne la gestion des déchets sur le territoire du Sydeme ;
- les contributions versées par les EPCI-membres ne suffisent pas à financer l'exercice de la compétence transférée, ainsi qu'en témoigne le déficit de fonctionnement chronique ;
- de plus, la démographie décroît régulièrement depuis 2016 (-11 492 habitants, soit -3%, entre 2015 et 2022), ce qui impacte négativement les recettes du Sydeme.

Compte tenu de ce qui précède, l'instauration de la contribution unique, destinée à équilibrer le budget prévisionnel du Sydeme et calculée en fonction d'un ou plusieurs critères de répartition transparents fondés sur les principes d'égalité et d'équité, sera proposée aux membres du comité syndical.

E.3. Devenir de la prestation optionnelle bennes de déchèterie.

Afin d'assurer les rotations de bennes de déchèteries dans des conditions optimales, le renouvellement du parc de porteurs est indispensable. Or, certains EPCI s'interrogent sur la poursuite de leur adhésion à cette prestation. D'autres y ont renoncé dès 2022.

Compte tenu des enjeux tant humains que financiers et afin de permettre aux EPCI d'étudier de façon approfondie l'option la plus adaptée à leurs besoins, le Sydeme a décidé de prolonger la prestation jusqu'au 31/12/2022 et invité les EPCI à se prononcer sur la pérennité de leur adhésion, a minima sur la période d'amortissement des porteurs, soit 8 ans, ou sur leur renoncement à la prestation.

E.4. Budget prévisionnel 2022.

E.4.1. *Section d'investissement.*

L'exercice 2021 a dégagé un excédent d'investissement cumulé de 2 073 532€, hors emprunt de 13,5 millions inhérent à la dette fournisseurs. Les premières dépenses sont le remboursement du capital de la dette actuelle (4 336 000€) et les restes à réaliser (671 959€).

Afin de financer les investissements qui seront décidés par le comité syndical, un nouvel emprunt d'un montant de 2,7 millions d'euros sera recherché auprès des organismes bancaires. La démonstration d'un retour rapide sur investissement grâce aux importantes économies d'exploitation (de l'ordre de 750 000€ par an) générées par l'opération de stérilisation et filtration membranaire prévue à l'unité de méthanisation de Morsbach sera certainement un argument décisif pour les organismes bancaires.

De façon synthétique et sous réserve d'actualisation, le budget d'investissement 2022 s'équilibrerait ainsi :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
RAR 2021	671 959,20	
Remboursement capital de la dette actuelle	4 336 000,00	
Emprunt nouveau (taux : 1,80% ; 10 ans ; 1er rbt au 01/07/2022)	124 422,45	2 700 000,00
Investissement	4 747 940,80	
Immobilisations et participations financières	305 000,00	1 103 265,00
Ecritures d'ordre	696 765,00	4 999 290,00
Résultat N-1		15 579 532,45
<i>Emprunt dette fournisseurs</i>		<i>-13 500 000,00</i>
TOTAL	10 882 087,45	10 882 087,45

E.4.2. *Section d'exploitation.*

E.4.2. I- Les dépenses.

Les dépenses d'exploitation 2022 comprennent :

- la charge de la dette, dont les intérêts de l'emprunt de 13,5 millions souscrit pour rembourser la dette fournisseurs et une ouverture budgétaire prévisionnelle relative au nouvel emprunt de 2,7 millions qui serait souscrit pour financer l'investissement 2022 ;
- les frais de personnel ;
- les charges à caractère général, particulièrement la sous-traitance pour le transport et traitement des déchets ;
- les taxes, essentiellement la TGAP ;
- les autres charges de gestion courante, composées pour la quasi-totalité des reversements des soutiens aux EPCI dont la prise en compte de la signature de quatre autres pactes financiers ;
- les charges exceptionnelles ;
- les provisions pour charges.

Le budget 2022 sera notamment impacté par :

- une augmentation du coût de l'électricité, soit 40 % (932 733€ HT prévus en 2022 ; 666 238€ HT réalisés en 2021) ;
- une augmentation du coût du gaz (fluide), estimée à 20% ;

- une augmentation du coût du gasoil, estimée à 25% ;
- une consommation supplémentaire due aux 5 nouveaux porteurs loués pour les rotations de bennes, soit 400 000€ HT ;
- le triplement du coût du gaz acheté à ENGIE pour alimenter la flotte PL (station de Morsbach) ;
- la stabilité du gaz acheté à Endesa (site de Méthavos) et à Bolloré ;
- une inflation sur les fournitures (articles 60) et les services extérieurs (articles 61), estimée à 3% ;
- la hausse du coût des matières premières ;
- un rappel de l'URSSAF estimé à 134 000€, susceptible d'être minoré ;
- la reprise de provision créée dans le cadre de la dissolution de la SEM prévue pour 2022, soit 831 265€, et un redressement du paiement de la TGAP pour la période 2018/2020, soit 680 000€ ; l'étalement de cette dernière charge sur 7 ans est demandé au service des douanes ;
- la location de 5 porteurs pour les rotations de bennes, soit 204 000€ HT ;
- la location du broyeur à raison de 29 000€ HT par mois sur 8 mois, soit 232 000€ HT, en l'attente de la livraison de celui qui sera commandé après le vote du budget ;
- une provision relative notamment aux intérêts complémentaires demandés par Suez, soit 111 300€ HT, ainsi qu'une provision complémentaire pour risques et charges à hauteur de 61 747,12€ pour les contentieux RH portant la provision totale à 150 000€.

A contrario, d'une part les charges constatées d'avance d'un montant de 3 020 000€ auparavant utilisées pour améliorer le résultat et absorbées en 2021, ne figurent plus au budget 2022 ; d'autre part, la prévision de la signature du pacte financier par quatre nouveaux EPCI permet de diminuer l'inscription budgétaire à l'article 658 de 2,5 millions d'euros.

Il convient de souligner qu'en l'absence d'information suffisante, les augmentations, estimées à la date T, méconnaissent les conséquences potentielles du conflit russo-ukrainien.

E.4.2. 2- Les recettes.

Les recettes 2022 sont :

- les atténuations de charges, soit les écritures de stock et le remboursement des arrêts maladie par les organismes sociaux ;
- la vente des produits issus du traitement des déchets (compost, biogaz...) et des sacs fabriqués à l'usine à sacs aux clients payants ;
- le produit des prestations optionnelles ou servies à des clients payants ; l'augmentation des coûts des rotations de bennes sera proposée aux membres du comité syndical afin d'équilibrer les coûts de fonctionnement en intégrant les surcoûts liés à la hausse des carburants et au retrait de deux EPCI du service ;
- la contribution des EPCI à l'exercice de la compétence transférée, destinée à équilibrer le budget d'exploitation du Sydeme.

En outre, afin de respecter les termes de l'arrêté préfectoral du 2 août 2021 relatifs à la résorption du déficit budgétaire, le budget d'exploitation 2022 sera voté en suréquilibre à hauteur de 2 166 336€, soit 5,875€/habitant.

La contribution des EPCI sera atténuée par le reversement aux signataires du pacte financier de la première année des soutiens 2016/2019, soit 1 677 842€ ou 4,86€ par habitant d'un EPCI signataire du pacte.